

# **Agenda 21**

## **Projet de nouveau programme d'actions Version 5 Ateliers population**

Page réservée pour la mise en page

Recto de la première de couverture

Projet Agenda 21

Page réservée pour la mise en page

Verso de la première de couverture

Projet Agenda 21

<b>REALISATION DE L'AGENDA 21– RAPPEL DE LA DEMARCHE</b> .....	<b>5</b>
<b>L'ACTION DE CHERBOURG-EN-COTENTIN SUR SON TERRITOIRE</b> .....	<b>6</b>
<b>1 La lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère</b> .....	<b>7</b>
Action n°1 : Rédiger un schéma directeur de l'énergie pour engager le territoire dans la transition énergétique.....	8
Action n°2 : Accompagner le plan climat air énergie territorial de la communauté d'agglomération.....	9
<b>2 La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources</b> .....	<b>10</b>
Action n°3 : Protéger la biodiversité, la faire connaître et sensibiliser les habitants .....	11
Action n°4 : Mettre en valeur le littoral, les installations portuaires de la ville et développer le tourisme .....	12
Action n°5 : Mettre en place un schéma directeur du patrimoine végétal du territoire.....	13
<b>3 La cohésion sociale et solidarité entre territoires et générations</b> .....	<b>14</b>
Action n°6 : Accompagner les habitants dans la transition énergétique et la rénovation de l'habitat.....	15
Action n°7 : Soutenir les actions d'économie sociale et solidaire.....	16
Action n°8 : Continuer le soutien à la coopération internationale et décentralisée .....	17
Action n°9 : Promouvoir avec les autres partenaires les démarches de développement durable .....	19
Action n°10 : Mettre en place des jardins ouvriers et partagés .....	20
Action n°11 : Maintenir la solidarité envers les personnes âgées .....	21
Action n°12 : Maintenir la solidarité envers les personnes handicapées .....	22
Action n°13 : Créer et maintenir des services de proximité .....	23
<b>4 L'épanouissement de tous</b> .....	<b>24</b>
Action n°14 : Maintenir le développement des déplacements alternatifs .....	25
Action n°15 : Responsabiliser les usagers des espaces publics .....	26
Action n°16 : Mettre en œuvre un contrat local de santé publique .....	27
Action n°17 : Maintenir l'accès à la culture pour tous .....	28
Action n°18 : Maintenir l'accès au sport pour tous.....	29
<b>5 La transition vers une économie circulaire, le développement de modes de production et de consommation responsables</b> .....	<b>30</b>
Action n°19 : Soutenir les filières locales, les circuits courts et la production d'une alimentation saine.....	31
Action n°20 : Soutenir le développement de l'économie circulaire et de l'écologie industrielle territoriale.....	32
Action n°21 : Soutenir et accompagner le développement des énergies renouvelables pour engager le territoire dans la transition énergétique .....	33
Action n°22 : Mettre en valeur les espaces publics de la ville et développer le tourisme.....	34
<b>6 L'organisation et participation des acteurs aux actions publiques</b> .....	<b>35</b>
Action n°23 : Participer à l'éducation à l'environnement et au développement durable .....	36
Action n°24 : Informer la population et les acteurs du territoire .....	37
Action n°25 : Favoriser la participation des habitants à la gestion publique.....	38
<b>L'ACTION DE CHERBOURG-EN-COTENTIN ET DES COMMUNES DELEGUEES EN INTERNE</b> .....	<b>39</b>
<b>7 L'organisation et participation transversale de la gestion</b> .....	<b>40</b>
Action n°26 : Pérenniser la gouvernance de l'Agenda 21.....	41
Action n°27 : Favoriser la transversalité entre les services .....	42
Action n°28 : Dématérialiser les procédures et document pour un meilleur travail transversal et partagé .....	43
Action n°29 : Elaborer une charte des bonnes pratiques pour les manifestations .....	44
<b>8 Les valeurs et comportements des agents au sein de la collectivité</b> .....	<b>45</b>
Action n°30 : Favoriser l'adoption de comportements et gestes responsables.....	46
Action n°31 : Accompagner le développement des compétences pour un service public de qualité.....	47
<b>9 La gestion des finances publiques</b> .....	<b>48</b>
Action n°32 : Titre à définir .....	49
<b>10 La gestion durable du patrimoine</b> .....	<b>50</b>
Action n°33 : Poursuivre l'engagement de la ville dans la transition énergétique et l'amélioration de son patrimoine.....	51

Action n°34 : Poursuivre l'engagement de la ville dans la transition énergétique et le développement des énergies renouvelables.....	52
Action n°35 : Poursuivre l'engagement de la ville dans la transition énergétique et rendre le parc de véhicule moins consommateur et moins polluant .....	53
Action n°36 : Poursuivre la gestion de l'espace publique de manière responsable .....	54
<b>11 La commande publique responsable.....</b>	<b>55</b>
Action n°37 : Poursuivre la mise en place d'une politique d'achats publics responsables .....	56
<b>12 La certification, l'évaluation et l'amélioration continue .....</b>	<b>57</b>
Action n°38 : Evaluer et certifier l'action publique.....	58
<b>Annexe : Les 17 ODD de l'ONU .....</b>	<b>59</b>

Projet Agenda 21

# REALISATION DE L'AGENDA 21 – RAPPEL DE LA DEMARCHE

Les élus de la commune de Cherbourg-en-Cotentin et les communes déléguées en charge du développement durable réunis le 23 mars 2016 ont convenu d'engager une démarche de rédaction d'un nouvel Agenda 21.

Il est rappelé que l'Agenda 21 et le développement durable ne sont pas restrictifs à l'environnement. Extrait de l'article L.110-1 du code de l'environnement : « III. - L'objectif de développement durable, tel qu'indiqué au II est recherché, de façon concomitante et cohérente, grâce aux cinq engagements suivants :

- 1° La lutte contre le changement climatique ;
  - 2° La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources ;
  - 3° La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations ;
  - 4° L'épanouissement de tous les êtres humains ;
  - 5° La transition vers une économie circulaire.
- IV. - L'Agenda 21 est un projet territorial de développement durable ».

Extrait de la circulaire du 13 juillet 2006 relative au cadre de référence pour les projets territoriaux de développement durable et les Agendas 21 locaux et appel à reconnaissance de tels projets : « Il retient aussi cinq éléments déterminants concernant la démarche à conduire pour de tels projets :

- stratégie d'amélioration continue ;
- participation ;
- organisation du pilotage ;
- transversalité des approches ;
- évaluation partagée. »

L'architecture de l'Agenda 21 comprend deux chapitres comprenant 6 engagements chacun :

- le chapitre « L'action de Cherbourg-en-Cotentin sur son territoire », qui concerne l'action territoriale de Cherbourg-en-Cotentin ;
- le chapitre « L'action de Cherbourg-en-Cotentin et des communes déléguées en interne », qui concerne les actions internes de la collectivité.

La rédaction du projet d'Agenda 21, est faite à partir des documents existants de la collectivité :

- les 5 Agendas 21 des Villes et celui de la communauté urbaine de Cherbourg ;
- les actions inscrites dans les appels à projet et appels à manifestation d'intérêt ;
- les données des directions de la commune de Cherbourg-en-Cotentin, en tant que de besoin ;
- tous autres documents pouvant en nourrir le contenu.

Il en découle un projet d'Agenda 21 bâti sur l'architecture des fiches des 6 anciens Agendas 21, à savoir :

- un titre de l'action ;
- une présentation de l'action qui inclut les éléments suivants : sa description, les objectifs, l'inscription de l'action dans le contexte avec le rappel des constats et le rappel des propositions des Ateliers 21 ;
- la gouvernance de l'action, avec le maître d'ouvrage, les directions associées et les partenaires logistiques et / ou financiers ;
- la programmation de l'action, avec les étapes nécessaires à la réalisation de l'action et l'échéancier ;
- les éléments financiers de mise en œuvre, avec le coût global de l'action, la contribution de la commune de Cherbourg-en Cotentin et la contribution respective des partenaires financiers ;
- l'évaluation de l'action, avec les indicateurs de contexte, de réalisation, de résultat et d'impact.

La participation des acteurs étant une obligation comme « élément de démarche » pour la réalisation d'un Agenda 21, l'implication des directions de la commune de Cherbourg-en-Cotentin et de la population est ainsi fondamentale.

Il a été mené une série de 6 ateliers avec les fonctionnaires pour commencer à finaliser le futur Agenda 21, valider les actions et leurs contenus.

Il a ainsi été décidé que la population serait impliquée au travers de 5 ateliers organisés avec les communes déléguées sur leur territoire les mardis 19 et 26 septembre et les jeudis 14, 21 et 28 septembre 2017. Les 5 engagements territoriaux (action n° 1 à n°25) seront abordés lors d'ateliers de la manière suivante :

Date	14 septembre 2017	19 septembre 2017	21 septembre 2017	26 septembre 2017	28 septembre 2017
Commune déléguée	Cherbourg-Octeville	Equeurdreville-Hainneville	La Glacière	Querqueville	Tourlaville
Salle	Salle polyvalente Chantereyne	salle du Totem	théâtre des Miroirs	Manoir de la Coquerie	salle Adrien Girettes
Engagement abordé	engagement 5 « La transition vers une économie circulaire, le développement de modes de production et de consommation responsable »	engagement 4 « L'épanouissement de tous »	engagement 3 « La cohésion sociale et la solidarité entre territoires et générations »	engagement 1 « La lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère »	engagement 2 « La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources »

Le 6ème engagement « L'organisation et la participation des acteurs aux actions publiques », engagement transversal, sera traité dans chacun de ces ateliers.

# **L'ACTION DE CHERBOURG-EN-COTENTIN SUR SON TERRITOIRE**

Projet Agenda 21

# **1 La lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère**

Projet Agenda 21

**ENGAGEMENT 1 - LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PROTECTION DE L'ATMOSPHERE****Action n°1 : Rédiger un schéma directeur de l'énergie pour engager le territoire dans la transition énergétique****1. PRESENTATION DE L'ACTION**

**Description de l'action :** Réaliser un schéma directeur qui intègre toutes les énergies évoquées dans les plans et programmes de la ville, réseaux de chaleur, développement des EnR (cadastre solaire, géothermie,...), énergies issues des processus industriels (chaleur fatale, énergie des eaux grises), possibilité de développer une production de bois locale (schéma directeur des plantations).

**Objectif :** Répondre à l'obligation réglementaire de l'article L. 2224-38 du code général des collectivités territoriales, qui indique que « les collectivités territoriales, chargées d'un service public de distribution de chaleur ou de froid en service au 1er janvier 2009, réalisent un schéma directeur de leur réseau de chaleur ou de froid avant le 31 décembre 2018. ».

Identifier toutes les sources d'énergie du territoire, produites ou à produire en vue de réunir ces informations dans un schéma directeur de développement des énergies.

Permettre également d'informer et d'inciter les acteurs du territoire, activités économiques, bailleurs et habitants à intervenir dans ces domaines pour le développement et l'utilisation des énergies locales, et que chacun en tire profit.

**Inscription de l'action dans le contexte :**

Rappel des constats : Prolonger l'action « Etudier le potentiel de développement des énergies renouvelables et de maîtrise de l'énergie sur le territoire » du plan climat énergie territorial de l'ancienne communauté urbaine.

Contribuer à poursuivre l'information aux habitants qui a été engagée avec l'opération de la thermographie aérienne.

Action inscrite à l'appel à projet : Aides à l'animation des Territoires Energie Climat, COTEC

Action inscrite au programme « Territoire à énergie positive pour la croissance verte »

Orientation du SRCAE « Développer et diffuser la connaissance des potentiels régionaux et locaux de développement des énergies renouvelables, des gisements de production par filière et par territoire et du cadre réglementaire de chacune des filières auprès des décideurs locaux et des acteurs économiques ».

**2. GOUVERNANCE DE L'ACTION**

**Maitre d'ouvrage :** Direction de l'environnement et de la transition énergétique

**Directions associées :** directions de l'aménagement, des bâtiments, de la voirie

**Partenaires logistiques et / ou financiers :** ADEME, DREAL, DDTM, Enedis, GRDF, Conseil régional, Conseil Général, Bailleurs sociaux, Chambres consulaires, acteurs du territoire

**3. PROGRAMMATION DE L'ACTION**

<b>Etapes nécessaires à la réalisation de l'action</b>	<b>Echéancier</b>
Réaliser un schéma directeur du réseau de chaleur intégrant les autres énergies	31/12/2018
Intégration dans le schéma des plans et programmes listés ci-dessous en cours d'étude, au fur et à mesure de leur rendu	2017 / 2018
Etude sur le potentiel de récupération d'énergie des eaux usées	Soldée
Etude de réalisation d'un schéma directeur des plantations	2017
Etude pour la réalisation d'un cadastre solaire	2018
Etude du potentiel de géothermie	2017
Engager l'information auprès des acteurs et de la population du territoire	Continue

**4. ELEMENTS FINANCIERS DE MISE EN ŒUVRE****Coût global de l'action :**

Etude de réalisation d'un schéma directeur des plantations : 51 528 € TTC

Etude sur le potentiel géothermique : 41 040 € TTC

Etude sur la réalisation d'un cadastre solaire (tranche 1) : 23 172,00 € TTC.

Etude sur la réalisation d'un cadastre solaire (tranche 2) : Attente de la fin de la tranche 1

Rédaction du schéma directeur de l'énergie : Consultation fin 2017

**Contribution de Cherbourg-en Cotentin :**

Etude de réalisation d'un schéma directeur des plantations : 20 %

Etude sur le potentiel géothermique : 20 %

Etude sur la réalisation d'un cadastre solaire (tranche 1) : 20 %

Rédaction du schéma directeur de l'énergie : 100%

**Contribution respective des partenaires financiers :**

Etude de réalisation d'un schéma directeur des plantations : AP TEPCV 80%

Etude sur le potentiel géothermique : AP TEPCV 80%

Etude sur la réalisation d'un cadastre solaire (tranche 1) : AP TEPCV 80%

**5. EVALUATION DE L'ACTION**

**Indicateur de contexte :** Fin 2010 la production d'EnR sur le territoire est estimé à 2,5 GWh, soit environ 0,5% de la production régionale (source : OBNEC). La production de chaleur par valorisation de la biomasse représente la production d'énergie la plus importante, environ 2 GWh soit 80%. La production d'électricité d'origine renouvelable (biogaz et photovoltaïque) représente 2,5% du bilan de la production d'EnR.

Gisements de potentiels de développement des énergies renouvelables par filière.

**Indicateur de réalisation :** Nombre d'études de potentiels réalisées

**Indicateur de résultat :** Nombre d'actions ou d'études mises en œuvre. Potentiel exploité

Nombre d'habitants renseignés dans le cadre des études dont la thermographie aérienne

**Indicateur d'impact :** Augmentation de la part de la production d'EnR dans la consommation finale



<b>ENGAGEMENT 1 - LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PROTECTION DE L'ATMOSPHERE</b>
<b>Action n°2 : Accompagner le plan climat air énergie territorial de la communauté d'agglomération</b>

<b>1. PRESENTATION DE L'ACTION</b>
<b>Description de l'action :</b> Mettre en place les actions spécifiques du plan climat air énergie de la communauté d'agglomération du Cotentin qui concernent la ville.
<b>Objectif :</b> Permettre, par une action locale, de répondre aux enjeux de maîtrise de la demande de l'énergie, aux enjeux des rejets de gaz à effet de serre, au développement des énergies renouvelables, à la réduction des pollutions atmosphériques et d'accompagner le déploiement des politiques nationales et de la communauté d'agglomération.
<b>Inscription de l'action dans le contexte :</b> Rappel des constats : La communauté urbaine de Cherbourg avait mis en œuvre le plan climat énergie territorial. Depuis la loi transition énergétique pour la croissance verte, seules les intercommunalités de plus de 20 000 habitants ont l'obligation de réaliser un plan. Cherbourg-en Cotentin n'a plus d'obligation en matière. Rappel des propositions des Ateliers 21 :

<b>2. GOUVERNANCE DE L'ACTION</b>	
<b>Maître d'ouvrage :</b> Direction de l'environnement et de la transition énergétique	<b>Directions associées :</b> A définir
<b>Partenaires logistiques et / ou financiers :</b> ADEME, Région, Département, communauté d'agglomération, communes déléguées, bailleurs, activités économiques, population	

<b>3. PROGRAMMATION DE L'ACTION</b>	
<b>Étapes nécessaires à la réalisation de l'action</b>	<b>Echéancier</b>
Participer à l'élaboration du plan climat air énergie territorial de la communauté d'agglomération	2017 – 2019
Les autres étapes permettant l'accompagnement du PCAET de la communauté d'agglomération seront arrêtées quand celui-ci aura été adopté par la communauté d'agglomération	2019

<b>4. ELEMENTS FINANCIERS DE MISE EN ŒUVRE</b>
<b>Coût global de l'action :</b> A définir
<b>Contribution de Cherbourg-en Cotentin :</b> A définir
<b>Contribution respective des partenaires financiers :</b> A définir

<b>5. EVALUATION DE L'ACTION</b>
<b>Indicateur de contexte :</b> A définir
<b>Indicateur de réalisation :</b> A définir
<b>Indicateur de résultat :</b> A définir
<b>Indicateur d'impact :</b> A définir

## **2 La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources**

Projet Agenda 21

<b>ENGAGEMENT 2 - PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, PROTECTION DES MILIEUX ET DES RESSOURCES</b>
<b>Action n°3 : Protéger la biodiversité, la faire connaître et sensibiliser les habitants</b>

<p><b>1. PRESENTATION DE L'ACTION</b></p> <p><b>Description de l'action :</b> Engager un plan d'action en faveur de la biodiversité, qui traduit le programme d'actions découlant de l'étude sur la trame verte et bleue.</p> <p><b>Objectif :</b> Répondre aux enjeux de la préservation de la biodiversité, accompagner les politiques nationales définies dans la stratégie nationale de la biodiversité, et les politiques régionales fixées par le schéma régional de cohérence écologique et les travaux de l'agence régionale de la biodiversité.</p> <p>Disposer d'une connaissance précise de la biodiversité et de son évolution.</p> <p>Faire découvrir la biodiversité pour associer la population et les acteurs du territoire à sa préservation.</p> <p>Lutter contre l'appauvrissement de la biodiversité.</p> <p><b>Inscription de l'action dans le contexte de Cherbourg-en-Cotentin :</b></p> <p>Rappel des constats du diagnostic :</p> <p>Méconnaissance de la biodiversité, de sa disparition et de la menace des espèces invasives..</p> <p>La population est peu sensibilisée à la biodiversité.</p> <p>La Ville possède des milieux naturels de qualité (lande du Caplain, lande St Gabriel, milieux humides de Collignon, littoral de Collignon, vallée du Trottebec, vallon sauvage, eco-vallée de Crève-Cœur,..., zones naturelle d'intérêt faunistique et floristique,...) et un plan de gestion a été mis en place sur certains espaces naturels.</p> <p>Réponse de la ville à l'appel à projet de la région « Trame verte et bleue : des projets pilotes pour agir à l'échelle locale » et actions inscrite au programme « Territoire à énergie positive pour la croissance verte ».</p> <p>Synthèse des données connues sur la biodiversité pour constituer une base de données en lien avec le SIG.</p> <p>Rappel des propositions des Ateliers 21 : Connaître davantage la richesse biologique du Cotentin.</p>
--

<p><b>2. GOUVERNANCE DE L'ACTION</b></p> <p><b>Maître d'ouvrage :</b> Direction de l'environnement et de la transition énergétique</p> <p><b>Directions associées :</b> Espaces verts, Urbanisme, Système d'information géographique</p> <p><b>Partenaires logistiques et / ou financiers :</b> DREAL, Agence de l'eau, Région, Département, Chambre d'agriculture, Organisations agricoles, Associations (GNON, GMN, GECC,...), Bibliothèque des sciences, Intechmer, PNA, Aménageurs, Habitants,...</p>
---

<b>3. PROGRAMMATION DE L'ACTION</b>	
<b>Étapes nécessaires à la réalisation de l'action</b>	<b>Echéancier</b>
Poursuivre la politique d'augmentation le nombre d'espaces de verdure de proximité, notamment dans le cadre des aménagements en cours	Action continue
Améliorer la connaissance et le suivi de la biodiversité du territoire par des inventaires des espaces naturels et des espèces faunistiques et floristiques.	
Prévoir une enveloppe budgétaire dédiée à l'achat de données sur la biodiversité	En tant que de besoin
Intégrer la connaissance de la biodiversité dans la gestion publique, avec la mise en place d'un plan biodiversité le cas échéant	Action continue
Etablir un plan de gestion pour les sites remarquables	
Conforter la sensibilisation du public par le biais de la Maison du Littoral et de l'Environnement	Action continue
Etude « Accompagnement de la communauté urbaine à décliner le schéma de cohérence écologique à l'échelle de l'agglomération et définition d'un plan d'actions pour préserver et restaurer la Trame verte et bleue du territoire et sa traduction dans le plan local d'urbanisme »	Fin 2017
Mise en œuvre du plan d'actions de la Trame verte et bleue du territoire	2018 - 2025
Etude « Elaboration d'un schéma directeur de plantation sur l'agglomération »	Fin 2017
Mise en œuvre du schéma directeur de plantation	2018 – 2025

<p><b>4. ELEMENTS FINANCIERS DE MISE EN ŒUVRE</b></p> <p><b>Coût global de l'action :</b></p> <p>Etude trame verte et bleue BIOTOPE Normandie : 50 940 € TTC</p> <p>Etude plantation Groupement INERMIS Architecture des Paysages, Alain DONNET (Expert Forestier), Cabinet HEBERT et associés (Expert foncier) et ADEQUATION Environnement pour un montant de 51 528 € TTC</p> <p>Achat de données :</p> <p><b>Contribution de Cherbourg-en Cotentin :</b></p> <p>Etude trame verte et bleue :</p> <p>Etude plantation : 20%</p> <p><b>Contribution respective des partenaires financiers :</b></p> <p>Etude trame verte et bleue : Région et Feder - 70 000 € (incluant les coûts internes)</p> <p>Etude plantation : Fonds de financement de la transition énergétique : 80%</p>
---

<p><b>5. EVALUATION DE L'ACTION (synthèses des indicateurs de l'ensemble des Agendas 21)</b></p> <p><b>Indicateur de contexte :</b> Nombre d'actions plan d'actions de la Trame verte et bleue du territoire Surfaces identifiées à planter dans le schéma directeur de plantation</p> <p><b>Indicateur de réalisation :</b> Nombre d'actions plan d'actions de la Trame verte et bleue du territoire engagées Nombre de chantiers engagés du schéma directeur de plantation</p> <p><b>Indicateur de résultat :</b> Nombre d'actions plan d'actions de la Trame verte et bleue du territoire réalisées Surfaces identifiées dans le schéma directeur de plantation plantées</p> <p><b>Indicateur d'impact :</b> Proportion du territoire couverte par des études de biodiversité (en %) ?????????</p>
---

<b>ENGAGEMENT 2 - PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, PROTECTION DES MILIEUX ET DES RESSOURCES</b>
<b>Action n°4 : Mettre en valeur le littoral, les installations portuaires de la ville et développer le tourisme</b>

<b>1. PRESENTATION DE L'ACTION</b>
------------------------------------

**Description de l'action :** Protéger et valoriser le littoral.  
 Permettre la création de lieux de promenade, présentant notamment la diversité biologique et tirer avantage du potentiel de nature présent sur Cherbourg-en Cotentin.  
 Définir les actions et les moyens mutualisés à mettre en œuvre en termes curatifs (nettoyage, entretien des eaux portuaires) et préventifs (équipements, installations, méthodes de travail, sensibilisation / communication).  
**Objectif :** Renforcer l'attractivité du front de mer.  
 Créer une continuité du trait de côte et valoriser le potentiel touristique et sportif par la découverte du trait de côte.  
 Favoriser la fréquentation du front de mer par les cherbourgeois et les touristes  
 Assurer et maintenir l'entretien des espaces portuaires en front de mer : cales de mise à l'eau, terre-pleins, bords à quai,....  
 Traiter les pollutions. Favoriser les pratiques écoresponsables des utilisateurs du plan d'eau et du public. Préserver et gérer la biodiversité et les milieux naturels sur le territoire.

<b>Inscription de l'action dans le contexte de Cherbourg-en-Cotentin :</b>
--

Les sites du front de mer, de Collignon, du port de plaisance, d'Equeurdreville et de Querqueville sont des sites touristiques sur le territoire. La Ville souhaite renforcer l'attractivité touristique en améliorant l'accessibilité, les infrastructures et la communication autour des sites.  
 Cette action reprend une partie de l'action « Participer à la mise en place de contrats territoriaux de la qualité des eaux » de l'Agenda 21 de la CUC, dont une partie relève de la compétence de la communauté d'agglomération.  
 Il est proposé de conserver cette action en la centrant sur les compétences de la ville, dont les ports, du Becquet, de Chantereyne et de Querqueville.  
**Rappel des constats du diagnostic :**  
 1) dans le contexte de la Communauté urbaine : Une richesse paysagère et patrimoniale insuffisamment perçue et valorisée (rade, mer trop peu visible depuis le centre ville...)  
 2) dans le contexte de la Ville de Cherbourg-Octeville, actions « Valoriser tout le front de mer par des animations », « Engager un travail sur la qualité des eaux portuaires », « Renforcer l'entretien des infrastructures pour améliorer l'attractivité visuelle du port »  
 3) dans le contexte de la ville d'Equeurdreville-Hainneville : action « Protéger et valoriser le littoral de la ville ». La ville d'Equeurdreville-Hainneville depuis 10 ans des actions visant à mettre en valeur sa frange littorale par des aménagements paysagers, la valorisation de délaissés, la suppression de la publicité, l'amélioration de l'attractivité de ce secteur pour les touristes, et différents usagers avec le développement du pôle d'activités existantes.  
 4) dans le contexte de la Ville de Querqueville : Créer une continuité du trait de côte de la commune de Querqueville entre la plage à l'Ouest et le port à l'Est, « Efforts de valorisation du front de mer et du port à poursuivre », « Manque de côté festif de la ville »  
 5) dans le contexte de la Ville de Tourlaville, action « Amélioration et développement de l'environnement du site de Collignon : Rappel des constats issus du diagnostic : La commune présente des atouts touristiques incontestables par son offre de loisirs, la qualité de ses sites naturels, la proximité du littoral et de la présence d'un patrimoine historique de qualité (port du Becquet, digue de Collignon...). De plus, le camping et les cottages de Collignon sont des atouts touristiques supplémentaires. Cependant, l'offre touristique reste peu développée.

<b>2. GOUVERNANCE DE L'ACTION</b>
-----------------------------------

<b>Maître d'ouvrage :</b> Direction de l'aménagement	<b>Directions associées :</b> Tourisme, Economie, Espaces verts, Sport, Jeunesse, Environnement et de la transition énergétique,
<b>Partenaires logistiques et / ou financiers :</b> Ministère de la défense, Agence de l'eau, PNA, CCI, Communauté d'agglomération, Conservatoire du littoral et des rivages lacustres, DREAL, Intechmer,....	

<b>3. PROGRAMMATION DE L'ACTION</b>
-------------------------------------

<b>Étapes nécessaires à la réalisation de l'action</b>	<b>Echéancier</b>
Participer avec les acteurs de la mer et des zones portuaires à la mise en place d'un contrat de baie (ou de rade). Territorialité à définir.	A définir
Réaliser un état des lieux des sources de pollution existantes	
Identifier les actions curatives et préventives pour remédier aux différentes pollutions.	
Créer une continuité du trait de côte	
Mettre en place une signalétique cohérente	
Améliorer l'hébergement et la restauration sur les sites	
Rénover et/ou entretenir les bâtiments, les équipements et le patrimoine existants	

<b>4. ELEMENTS FINANCIERS DE MISE EN ŒUVRE</b>
--

<b>Coût global de l'action :</b> A définir
<b>Contribution de Cherbourg-en Cotentin :</b> A définir
<b>Contribution respective des partenaires financiers :</b> A définir

<b>5. EVALUATION DE L'ACTION</b>
----------------------------------

<b>Indicateur de contexte :</b> A définir Fréquentation annuelle
<b>Indicateur de réalisation :</b> A définir
<b>Indicateur de résultat :</b> A définir
<b>Indicateur d'impact :</b> A définir. Fréquentation annuelle

<b>ENGAGEMENT 2 - PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, PROTECTION DES MILIEUX ET DES RESSOURCES</b>	
<b>Action n°5 : Mettre en place un schéma directeur du patrimoine végétal du territoire</b>	
<b>1. PRESENTATION DE L'ACTION</b>	
<b>Description de l'action :</b> Elaborer un schéma directeur pour le patrimoine végétal de la Ville. Prendre en compte l'arbre dans la ville.	
<b>Objectif :</b> Valoriser et développer le patrimoine végétal (arbres remarquables, protéger les haies bocagères, inciter les citoyens à l'usage d'essences locales). Créer une charte de la haie	
<b>Inscription de l'action dans le contexte :</b> Rappel des constats : Rappel des propositions des Ateliers 21 : Action « Valoriser et développer un schéma directeur pour le patrimoine végétal de la ville » de la ville d'Equeurdreville-Hainneville.	
<b>2. GOUVERNANCE DE L'ACTION</b>	
<b>Maitre d'ouvrage :</b> Direction des espaces verts	<b>Directions associées :</b> Environnement et de la transition énergétique
<b>Partenaires logistiques et / ou financiers :</b> ONF, CAUE, associations, habitants	
<b>3. PROGRAMMATION DE L'ACTION</b>	
<b>Étapes nécessaires à la réalisation de l'action</b>	<b>Echéancier</b>
Recenser les outils juridiques de protection du végétal et des espaces pour inciter à la protection dans le cadre des permis de construire.	
Recenser les arbres et espaces remarquables : maillages de haies âge, dimensions, intérêt.	
Mettre en place une politique de plantation et de diversification de la palette végétale en lien l'étude sur les plantations.	
Inciter les habitants à accompagner la politique de plantation et de diversification de la palette végétale.	
<b>4. ELEMENTS FINANCIERS DE MISE EN ŒUVRE</b>	
<b>Coût global de l'action :</b>	
<b>Contribution de Cherbourg-en Cotentin :</b>	
<b>Contribution respective des partenaires financiers :</b>	
<b>5. EVALUATION DE L'ACTION</b>	
<b>Indicateur de contexte :</b> A définir Bilan de l'étude sur les plantations	
<b>Indicateur de réalisation :</b> A définir Programmes annuels de plantations	
<b>Indicateur de résultat :</b> A définir Augmentation du nombre d'arbres remarquables	
<b>Indicateur d'impact :</b> A définir	

### **3 La cohésion sociale et solidarité entre territoires et générations**

Projet Agenda 21

<b>ENGAGEMENT 3 - LA COHESION SOCIALE ET SOLIDARITE ENTRE TERRITOIRES ET GENERATIONS</b>
<b>Action n°6 : Accompagner les habitants dans la transition énergétique et la rénovation de l'habitat</b>

<b>1. PRESENTATION DE L'ACTION</b>
<b>Description de l'action :</b> Accompagner les habitants, y incluant les copropriétés, dans la rénovation énergétique de l'habitat en dehors des actions menées dans le cadre des politiques de l'habitat menées par la communauté d'agglomération (PLH, OPAH,...).
<b>Objectif :</b> Les objectifs sont définis dans le dossier de l'appel à projet visant à mettre en place une plateforme territoriale de la rénovation énergétique. Les indicateurs sont repris dans cette action.
<b>Inscription de l'action dans le contexte :</b> Rappel des constats : Cette action reprend les actions du plan climat de la CUC : - « Améliorer la performance énergétique des logements privés de la CUC » ; - « Rédiger et mettre à disposition du public une fiche mémo réactualisable recensant les structures et contacts à connaître pour toute question énergétique » en vue d'améliorer l'accessibilité à l'information sur la thématique de la construction durable et de la réhabilitation du bâti pour le grand public et les acteurs socioéconomiques ; Action liée aux appels à projet : Contrat d'objectif territoires énergie climat (COTEC), dont l'action 4 « Lutter contre la précarité énergétique » Dossier de demande d'aide Plateforme territoriale de la rénovation énergétique

<b>2. GOUVERNANCE DE L'ACTION</b>	
<b>Maître d'ouvrage :</b> Direction de l'environnement et de la transition énergétique	<b>Directions associées :</b> A définir
<b>Partenaires logistiques et / ou financiers :</b> AMO pour la conduite de la plateforme, MEF, communauté d'agglomération	

<b>3. PROGRAMMATION DE L'ACTION</b>	
<b>Étapes nécessaires à la réalisation de l'action</b>	<b>Echéancier</b>
Etude pour la mise en place d'une plateforme territoriale de la rénovation énergétique	201 - 2016
Dossier PTRE : Axe 1 : Créer un contexte local favorisant la rénovation énergétique et permettant d'enclencher la décision de rénovation énergétique par les ménages	Fin 2017
Dossier PTRE : Axe 2 : Accompagner la rénovation énergétique de l'habitat pour les ménages	2017 – 2021
Dossier PTRE : 3 : Mobiliser les professionnels	Fin 2017

<b>4. ELEMENTS FINANCIERS DE MISE EN ŒUVRE</b>
<b>Coût global de l'action :</b> 633 200 €
<b>Contribution de Cherbourg-en Cotentin :</b> 337 500 €
<b>Contribution respective des partenaires financiers :</b> Ademe 142 500 €

<b>5. EVALUATION DE L'ACTION (synthèses des indicateurs de l'ensemble des Agendas 21)</b>
<b>Indicateur de contexte :</b> nombre de ménages identifiés et contactés par la plateforme : 1 500 ménages sur 4 ans, soit 375 par an
<b>Indicateur de réalisation :</b> nombre de ménages bénéficiant d'un diagnostic thermique : 400 sur 4 ans, soit 100 par an
<b>Indicateur de résultat :</b> nombre de ménages accompagnés jusqu'au devis d'entreprises : 300 sur 4 ans, soit 75 par an
<b>Indicateur d'impact :</b> nombre de ménages accompagnés jusqu'à réalisation des travaux : 200 sur 4 ans, soit 50 par an

<b>ENGAGEMENT 3 - LA COHESION SOCIALE ET SOLIDARITE ENTRE TERRITOIRES ET GENERATIONS</b>	
<b>Action n°7 : Soutenir les actions d'économie sociale et solidaire</b>	
<b>1. PRESENTATION DE L'ACTION</b>	
<p><b>Description de l'action :</b> Articuler les dispositifs de développement économique et d'insertion professionnelle avec les dispositifs d'accompagnement social (politique DSU). Engager une réflexion entre les acteurs du monde de l'insertion professionnelle et les entreprises afin que chacun intègre dans son fonctionnement les attentes des autres parties prenantes. Soutenir et mettre en pratique cette démarche notamment dans les marchés publics. Créer un réseau local d'appui aux montages de projet ESS et outiller les porteurs de projets. Participation au réseau national (RTES) et au réseau régional</p> <p><b>Objectif :</b> Continuer et parfaire la mutualisation de l'action publique et la politique de solidarité envers les exclus. Pérenniser l'engagement de solidarité, obtenir davantage de cohérence entre les interventions de la ville et développer les synergies entre acteurs. Rendre limpide le parcours de création d'activité en ESS et la construction d'outils ressources pour les créateurs Favoriser l'ESS en proposant.</p>	
<p><b>Inscription de l'action dans le contexte de Cherbourg-en-Cotentin :</b> Rappel des constats du diagnostic :</p> <p>1) dans le contexte de la Communauté urbaine : Une solidarité "naturelle" des habitants. Une situation sociale marquée par les difficultés / une attente forte de la population. Reprise de l'action « Encourager la connaissance réciproque des attentes des entreprises et des structures d'insertion » : Rappel des constats du diagnostic : Peu de connaissance réciproque entre les structures d'insertion et les entreprises Actions inscrites au programme « Territoire à énergie positive pour la croissance verte » : Poursuivre le développement des filières de tri et de recyclage, en faisant appel lorsque c'est possible, aux acteurs de l'économie sociale et solidaire.</p> <p>2) dans le contexte de la Ville de Cherbourg-Octeville, actions « Dynamiser le réseau d'accompagnement local capable d'aider les porteurs de projets de l'ESS dans l'ensemble de leurs dimensions » : Rappel des constats issus du diagnostic : Les ressources pour aider les porteurs de projet en ESS sont disséminées et peu lisibles pour les initiateurs., « Favoriser le développement d'activités liant biodiversité en ville et Economie sociale et solidaire » : Rappel des constats issus du diagnostic : « Nombreuses structures d'accompagnement des projets d'économie sociale et solidaire », « Participer à des réseaux d'échanges sur les politiques publiques en matière d'ESS » : Rappel des constats issus du diagnostic. Certaines villes ont développé des politiques publiques d'accompagnement en ESS depuis de nombreuses années (NB : Un projet de valorisation de pommiers dans le Vallon des Roquettes est en cours et l'idée de mettre en place des ruches a émergé). Rappel des propositions des Ateliers 21 : Volonté de lutter contre l'individualisme. Des liens encore trop ténus entre les acteurs pour optimiser complètement les interventions. La volonté de lutter contre la précarité et la pauvreté (mesures préventives et palliatives) en agissant conjointement</p>	
<b>2. GOUVERNANCE DE L'ACTION</b>	
<b>Maître d'ouvrage :</b> Pôle action sociale et solidarité, CCAS	<b>Directions associées :</b> Achat public, Pôle technique, développement économique, espaces verts
<b>Partenaires logistiques et / ou financiers :</b> Région, chambres consulaires, Maison de l'emploi et de la formation, CRESS, associations, communauté d'agglomération,...	
<b>3. PROGRAMMATION DE L'ACTION</b>	
<b>Étapes nécessaires à la réalisation de l'action</b>	<b>Echéancier</b>
Maintenir des partenariats techniques et financiers avec les associations Fil et terre, Emmaüs, au Fil de l'eau, CPS, Astre.	Action continue
Accompagner le partenariat bailleurs sociaux et EDF dans le conseil aux habitants de l'habitat social pour la réduction des consommations.	Action continue
Mettre en place l'étude ESS. A vérifier la compétence.	Action continue
Inserer de clauses sociales dans les appels d'offre de construction en lien avec la charte locale pour l'insertion.	
Constituer un réseau local pour construire un parcours type pour les porteurs de projets d'ESS	
Poursuivre le projet d'appropriation des pommiers du Vallon par une structure d'ESS, rédiger le projet avec la structure d'ESS et lever les freins juridiques du projet.	
Etudier la possibilité d'installer des ruches, trouver une structure d'ESS intéressée et définir avec elle le projet.	
<b>4. ELEMENTS FINANCIERS DE MISE EN ŒUVRE</b>	
<b>Coût global de l'action :</b>	
<b>Contribution de Cherbourg-en Cotentin :</b>	
<b>Contribution respective des partenaires financiers</b>	
<b>5. 5. EVALUATION DE L'ACTION (synthèses des indicateurs de l'ensemble des Agendas 21)</b>	
<b>Indicateur de contexte :</b> Nombre de marchés publics passés en (date à définir) 2007 intégrant des clauses sociales	
<b>Indicateur de réalisation :</b> Nombre d'heures annuelles d'insertion réalisées	
<b>Indicateur de résultat :</b> Nombre de démarches de collaboration mises en place Nombre d'institutions partie prenante du réseau ESS	
<b>Indicateur d'impact :</b> Nombre de personnes en insertion dans les entreprises de Cherbourg-en-Cotentin	



<b>ENGAGEMENT 3 - LA COHESION SOCIALE ET SOLIDARITE ENTRE TERRITOIRES ET GENERATIONS</b>
<b>Action n°8 : Continuer le soutien à la coopération internationale et décentralisée</b>

**1. PRESENTATION DE L'ACTION**

**Description de l'action :** Contribuer par des actions complémentaires, venant s'épauler sur des actions engagées par les partenaires à participer à la solidarité Nord / Sud.

**Objectif :** Soutenir techniquement les coopérations décentralisées engagées par les villes de l'agglomération dans le cadre de leurs compétences.

Sensibiliser les administrés aux questions de solidarité internationale et favoriser l'ouverture et la mobilité internationale.

**Inscription de l'action dans le contexte de Cherbourg-en-Cotentin :**

dans le contexte de la Ville de Cherbourg-Octeville, actions « Améliorer la gouvernance locale et favoriser les échanges d'expériences entre élus dans le cadre des relations internationales » « Mener des actions de sensibilisation à la solidarité internationale et d'éducation au développement »

Actions proposées suite au stage de Madame Camille PARDIMENE « Coopération décentralisée et du développement durable - Enjeux du futur Agenda 21 de Cherbourg-en-Cotentin »

**A) Axe d'amélioration des coopérations**

1) Assurer une meilleure connaissance de l'autre et de la ville avec laquelle la commune est jumelée, apparaît comme un point de départ essentiel au bon fonctionnement des relations. Ce point est largement revenu au cours des différents entretiens.

Axe d'amélioration des coopérations : Assurer une meilleure connaissance de l'autre

2) Les projets sont mis en place doivent être durables. La gestion efficace et pérenne des nouvelles installations est essentielle, dans la mesure où il apparaît souvent que, faute d'entretiens, les actions ne sont pas poursuivies.

Axe d'amélioration des coopérations : Promouvoir une installation et une gestion durable des projets

3) Il est essentiel d'accompagner et surtout de communiquer avec les populations, locales ou non. C'est un point qui est souvent ressorti des entretiens. L'accompagnement et la communication sont essentiels. Ils permettent aussi d'inclure la société civile et les populations aux différents projets que la ville propose en terme de coopération.

Axe d'amélioration des coopérations : Accentuer l'accompagnement et la communication

**B. Propositions de nouvelles coopérations**

1) L'objectif 3 des ODD doit « permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge ». La ville peut agir pour assurer la sécurité alimentaire des populations est d'investir dans des infrastructures plus solides, avec une formation des habitants sur place. Elle peut proposer des modèles d'agriculture durable en cohésion avec les spécificités des sols et des conditions climatiques locales.

Proposition de nouvelle coopération : Répondre aux besoins sanitaires et alimentaires

2) L'objectif 4 « assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie » et l'objectif 5 « parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles » soulèvent le fait que l'éducation est l'un des principal vecteur de développement. Proposition de construire des écoles équipées de latrines (permettant l'accès des jeunes filles à l'éducation), de financer des classes, de construire des bibliothèques adaptées au nombre important d'élèves, ou encore de financer un achat de livres.

Proposition de nouvelle coopération : Accès à l'éducation et à la culture

3) Une énergie de qualité et abordable financièrement. A l'image du « 1% eau », l'amendement Pintat en 2006 à la loi Oudin-Santini de 2005 permet aux acteurs du service public de distribution de l'électricité et du gaz de consacrer jusqu'à 1% de leur budget à des actions dans le domaine de la distribution publique d'énergie menée à l'étranger.

Proposition de nouvelle coopération : Accès à l'énergie pour tous « 1% Energies »

**2. GOUVERNANCE DE L'ACTION**

<b>Maître d'ouvrage :</b> Direction des affaires internationales	<b>Directions associées :</b> Environnement et de la transition énergétique
--	---

**Partenaires logistiques et / ou financiers :**

**3. PROGRAMMATION DE L'ACTION**

<b>Étapes nécessaires à la réalisation de l'action</b>	<b>Echéancier</b>
Former les élus locaux à la décentralisation et à la conduite de projet	
Améliorer la gouvernance locale et favoriser les échanges d'expériences	Action continue
Mener des actions de sensibilisation à la solidarité internationale et d'éducation au développement lors de la Semaine de la Solidarité Internationale	Action continue
Assurer une meilleure connaissance de l'autre	
Promouvoir une installation et une gestion durable des projets	
Accentuer l'accompagnement et la communication	
Répondre aux besoins sanitaires et alimentaires	
Accès à l'éducation et à la culture	
Accès à l'énergie pour tous « 1% énergie »	

**4. ELEMENTS FINANCIERS DE MISE EN ŒUVRE**

**Coût global de l'action :**

**Contribution de Cherbourg-en Cotentin :**

**Contribution respective des partenaires financiers :**

**5. EVALUATION DE L'ACTION**

**Indicateur de contexte :** A définir

**Indicateur de réalisation :** A définir

**Indicateur de résultat :** A définir

**Indicateur d'impact :** A définir

Projet Agenda 21

<b>ENGAGEMENT 3 - LA COHESION SOCIALE ET SOLIDARITE ENTRE TERRITOIRES ET GENERATIONS</b>
<b>Action n°9 : Promouvoir avec les autres partenaires les démarches de développement durable</b>

<b>1. PRESENTATION DE L'ACTION</b>
<p><b>Description de l'action :</b> Assurer une convergence des politiques en matière de développement durable sur l'ensemble de l'aire urbaine et de continuer les coopérations engagées avec les collectivités et les partenaires.</p> <p><b>Objectif :</b> Créer un groupe d'acteurs locaux sur le développement durable et généraliser la mise en place de politique de développement durable.</p> <p>Echanger ses expériences pour les enrichir.</p> <p>Engager un processus de coopération pour que les collectivités locales concourent ensemble à l'intérêt général sur la base d'objectifs communs et concertés.</p>
<p><b>Inscription de l'action dans le contexte :</b></p> <p>Rappel des constats du diagnostic :</p> <p>Cette action reprend l'action « Coopérer entre communes et intercommunalités voisines du Nord-Cotentin » de l'Agenda 21 de la CUC.</p> <p>Rappel des propositions des Ateliers 21 :</p> <p>Inciter à la mise en place de projets territoriaux de développement durable et d'Agendas 21 par les partenaires (villes, bailleurs sociaux, administrations, activités, établissements scolaires ...).</p>

<b>2. GOUVERNANCE DE L'ACTION</b>		
<table border="1"> <tr> <td><b>Maître d'ouvrage :</b> Direction de l'environnement et de la transition énergétique</td> <td><b>Directions associées :</b> Toutes les directions</td> </tr> </table>	<b>Maître d'ouvrage :</b> Direction de l'environnement et de la transition énergétique	<b>Directions associées :</b> Toutes les directions
<b>Maître d'ouvrage :</b> Direction de l'environnement et de la transition énergétique	<b>Directions associées :</b> Toutes les directions	
<p><b>Partenaires logistiques et / ou financiers :</b> Communes délégués, Bailleurs, chambres consulaires, Education nationale, acteurs économiques identifiés, DREAL, ADEME, Région, Département, associations et entreprises en lien avec le développement durable, communauté d'agglomération</p>		

<b>3. PROGRAMMATION DE L'ACTION</b>						
<table border="1"> <thead> <tr> <th><b>Étapes nécessaires à la réalisation de l'action</b></th> <th><b>Echéancier</b></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Continuer l'action du groupe "développement durable"</td> <td>Action continue</td> </tr> <tr> <td>Créer un réseau de partenaires (associations, entreprises, collectivités...) caractérisé par des pratiques de développement durable et échanger lors d'une rencontre annuelle</td> <td>Action continue</td> </tr> </tbody> </table>	<b>Étapes nécessaires à la réalisation de l'action</b>	<b>Echéancier</b>	Continuer l'action du groupe "développement durable"	Action continue	Créer un réseau de partenaires (associations, entreprises, collectivités...) caractérisé par des pratiques de développement durable et échanger lors d'une rencontre annuelle	Action continue
<b>Étapes nécessaires à la réalisation de l'action</b>	<b>Echéancier</b>					
Continuer l'action du groupe "développement durable"	Action continue					
Créer un réseau de partenaires (associations, entreprises, collectivités...) caractérisé par des pratiques de développement durable et échanger lors d'une rencontre annuelle	Action continue					

<b>4. ELEMENTS FINANCIERS DE MISE EN ŒUVRE</b>
<b>Coût global de l'action :</b> Fonctionnement interne
<b>Contribution de Cherbourg-en Cotentin :</b>
<b>Contribution respective des partenaires financiers</b>

<b>5. EVALUATION DE L'ACTION (synthèses des indicateurs de l'ensemble des Agendas 21)</b>
<b>Indicateur de contexte :</b> Nombre d'objectifs communs définis
<b>Indicateur de réalisation :</b> Nombre d'objectifs communs mis en oeuvre
<b>Indicateur de résultat :</b> Nombre de réunions organisées et nombre de participants aux réunions
<b>Indicateur d'impact :</b> Evolution du nombre d'objectifs communs par thème fédérateur

<b>ENGAGEMENT 3 - LA COHESION SOCIALE ET SOLIDARITE ENTRE TERRITOIRES ET GENERATIONS</b>
<b>Action n° 10 : Mettre en place des jardins ouvriers et partagés</b>

<b>1. PRESENTATION DE L'ACTION</b>
------------------------------------

**Description de l'action :** Promouvoir la pratique du jardinage utilisant les méthodes culturales proches de l'agriculture raisonnée ou qui font appel à la connaissance de pratiques ancestrales respectueuses de l'environnement.

**Objectifs :**

- Favoriser l'appropriation du cadre de vie par les habitants.
- Faire naître un lieu de vie créateur de lien intergénérationnel et interculturel et permettant l'activité culturelle.
- Eduquer au développement durable au travers de l'activité jardinage.
- Mobiliser les jardiniers des associations autour du jardinage respectant l'environnement. Inciter les actions mobilisant le particulier dans ce domaine.

<b>Inscription de l'action dans le contexte :</b>
---

Rappel des constats :

dans le contexte de la Ville de Cherbourg-Octeville, actions « Mettre en place des jardins partagés de la Ville de Cherbourg-Octeville », « Politique 'zéro phyto' », « Manque de convivialité des espaces publics », « Manque de mixité sociale dans les activités ». Dans le cadre de la programmation du contrat urbain de cohésion sociale 2011, l'association Jardin de Cultures a présenté à la ville de Cherbourg-Octeville un projet de création d'un jardin partagé. Un groupe de travail a été constitué pour étudier la faisabilité du projet et proposer une méthode d'accompagnement. Il existe sur le territoire de la ville des associations de jardiniers qui font vivre et animent les nombreux jardins familiaux. La ville compte en effet plus de 250 parcelles de jardins.

dans le contexte de la ville d'Equeurdreville-Hainneville, action « Favoriser les pratiques de jardinage, respectueuses de l'environnement et de la biodiversité avec les associations » : collaboration existante depuis de nombreuses années entre la ville et les associations. Pratiques anciennes de jardins familiaux sur le territoire

<b>2. GOUVERNANCE DE L'ACTION</b>
-----------------------------------

<b>Maître d'ouvrage :</b> Direction des espaces verts	<b>Directions associées :</b>
---	-------------------------------

<b>Partenaires logistiques et / ou financiers :</b> Association des Jardins familiaux, Associations œuvrant pour la découverte et la protection de la nature (Francas)
--

<b>3. PROGRAMMATION DE L'ACTION</b>
-------------------------------------

<b>Étapes nécessaires à la réalisation de l'action</b>	<b>Echéancier</b>
Diagnostic sur l'existant dans le domaine	
Définition de priorités et thématiques avec les partenaires potentiels	
Elaboration d'un programme annuel avec les partenaires	

<b>4. ELEMENTS FINANCIERS DE MISE EN ŒUVRE</b>
--

<b>Coût global de l'action :</b>
----------------------------------

<b>Contribution de Cherbourg-en Cotentin :</b>
--

<b>Contribution respective des partenaires financiers</b>
---

<b>5. EVALUATION DE L'ACTION</b>
----------------------------------

<b>Indicateur de contexte :</b> A définir
---

<b>Indicateur de réalisation :</b> A définir
--

<b>Indicateur de résultat :</b> A définir
---

<b>Indicateur d'impact :</b> A définir
--

**ENGAGEMENT 3 - LA COHESION SOCIALE ET SOLIDARITE ENTRE TERRITOIRES ET GENERATIONS**  
**Action n° 11 : Maintenir la solidarité envers les personnes âgées**

**1. PRESENTATION DE L'ACTION**

**Description de l'action :** Mettre en œuvre un réseau des bénévoles et un conseil des séniors. Développer des actions qui répondent aux besoins des personnes âgées en maintenant la démarche participative. Etablir un document général sur l'ensemble des actions ayant pour objet de fixer à long terme les orientations intergénérationnelles du territoire afin d'optimiser la planification de ces actions. Développer des actions communes entre les jeunes et les personnes âgées

**Objectif :** Développer la cohésion sociale entre les personnes âgées. Mise en place d'un véritable schéma d'organisation permettant de mieux définir les besoins à satisfaire ainsi que l'offre nécessaire pour y répondre, en objectant les besoins et l'état de l'offre, en mesurant les écarts ainsi qu'en perfectionnant la programmation des réponses qui en découlent.

**Inscription de l'action dans le contexte :**  
Rappel des constats :  
1) dans le contexte de la ville d'Equedreville-Hainneville : Étude et diagnostic sur les personnes âgées faits en 2004. Création du Conseil Des Séniors en 2009 (CDS). Création de différents conseils de la ville. Améliorer la compréhension entre les jeunes et les personnes âgées afin de créer du lien intergénérationnel  
2) dans le contexte de la Ville de La Glacerie : Développer la compréhension entre les publics adultes et plus jeunes. Les associations ne se connaissent que très peu et demandent à avoir un lien de compréhension entre les jeunes et les seniors. Le « forum des Associations » a été initié récemment (septembre 2010) auquel participent la quasi-totalité des associations. Il est fréquenté par les enfants ainsi que leurs parents et de nombreux adultes en recherche d'activités pour eux-mêmes.

**2. GOUVERNANCE DE L'ACTION**

**Maître d'ouvrage :** CCAS

**Directions associées :** Services techniques, service communication, service population, communication

**Partenaires logistiques et / ou financiers :** centre socioculturel et culture, associations qui gèrent les taps

**3. PROGRAMMATION DE L'ACTION**

<b>Étapes nécessaires à la réalisation de l'action</b>	<b>Echéancier</b>
Répondre aux besoins des personnes âgées dans le cadre d'un réseau solidaire	
Mettre en œuvre le comité de pilotage du réseau des bénévoles et des réunions de travail du Conseil Des Seniors.	Action continue
Développer le schéma intergénérationnel sur le territoire	
Mettre en œuvre la programmation du schéma intergénérationnel. Intensifier ce qui existe et favoriser le maillage entre générations.	Action continue
Créer des liens intergénérationnels, favoriser les rencontres	
Mettre en place un soutien financier permettant l'accès aux parents d'assister aux représentations théâtrales avec leurs enfants.	2012
Pérenniser le « forum des associations »	Annuellement
Renforcer le nombre d'activités des jeunes avec les populations séniors : augmenter les activités de l'accueil de loisirs (dédiés aux 3-7 ans).	

**4. ELEMENTS FINANCIERS DE MISE EN ŒUVRE**

**Coût global de l'action :**

**Contribution de Cherbourg-en Cotentin :**

**Contribution respective des partenaires financiers**

**5. EVALUATION DE L'ACTION**

**Indicateur de contexte :** Création du réseau des bénévoles et du Conseil des séniors.

**Indicateur de réalisation :** Nombre d'activités réalisées par rapport à celles prévues

**Indicateur de résultat :** Actions mises en place, répondant aux besoins des habitants

**Indicateur d'impact :** Nombre d'actions sur le territoire

<b>ENGAGEMENT 3 - LA COHESION SOCIALE ET SOLIDARITE ENTRE TERRITOIRES ET GENERATIONS</b>
<b>Action n° 12 : Maintenir la solidarité envers les personnes handicapées</b>

<b>1. PRESENTATION DE L'ACTION</b>
------------------------------------

**Description de l'action :** Conforter l'intégration des personnes vivant toutes formes de handicaps dans tous les domaines de la vie (sport, culture, emploi...), articulé autour de 2 axes : « loisirs, culture, sport / éducation » et « vie sociale »

Mettre en place les programmes de travaux émanant des diagnostics espaces publics et du patrimoine bâti.

**Objectif :** Permettre aux personnes handicapées une autonomie de déplacements sur l'agglomération

Elaborer une charte « ville-handicaps »

Répondre aux obligations réglementaires relatives à l'accessibilité.

Permettre aux PMR d'accéder aux différents bâtiments et commerces

Améliorer la prise en compte du handicap

<b>Inscription de l'action dans le contexte :</b>
---

Rappel des constats :

De nombreux aménagements dans la ville et dans les bâtiments sont insuffisamment adaptés aux besoins des personnes à mobilité réduite. A cet égard, la Ville souhaite mettre en place un quartier témoin qui répondrait aux besoins des PMR et servirait de base à l'aménagement, à terme, des autres quartiers de la ville.

Il semble opportun de mener une sensibilisation et une communication autour du handicap afin de permettre une réelle prise en compte des PMR.

1) dans le contexte de la Communauté urbaine « Améliorer l'accessibilité de la ville aux personnes handicapées »

2) dans le contexte de la ville d'Equedreville-Hainneville : La « mission » œuvre autour de 2 objectifs : favoriser l'accessibilité et favoriser l'intégration socio culturelle. Elle intègre toutes les associations.

3) dans le contexte de la ville d'Equedreville-Hainneville, « Répondre aux besoins des personnes en situation de handicap, favoriser l'accessibilité » : Création de la « mission intégration des handicaps ». Elle œuvre autour de 2 objectifs : favoriser l'accessibilité et favoriser l'intégration socio culturelle. Elle a pour projet d'élaborer une charte « Ville - Handicaps ».

4) dans le contexte de la Ville de Tourlaville, actions « Mise en accessibilité d'un quartier témoin : Rappel des constats issus du diagnostic : Les aménagements permettant de faciliter l'accès aux bâtiments et favoriser la mobilité des PMR sont à développer. Concernant la mobilité, la CUC a mis en place un handi-bus permettant de transporter 4 fauteuils roulants, « Mieux vivre et mieux comprendre le handicap : Rappel des constats issus du diagnostic : 43 % des personnes souffrant d'un handicap ayant répondu à l'enquête d'opinion pour l'Agenda 21, sont insatisfaits voire très insatisfaits des équipements relatifs à leur handicap à Tourlaville.

<b>2. GOUVERNANCE DE L'ACTION</b>
-----------------------------------

<b>Maitre d'ouvrage :</b> services techniques, CCAS	<b>Directions associées :</b> A définir
<b>Partenaires logistiques et / ou financiers :</b> Délégué du service public de transports urbains, Bailleurs sociaux, Commission d'accessibilité des personnes handicapées, Département, Associations représentatives (APF, ACAIS, ADAPT, Association des sourds et malentendants, RETINA...), Habitants, commerçants	

<b>3. PROGRAMMATION DE L'ACTION</b>
-------------------------------------

<b>Etapes nécessaires à la réalisation de l'action</b>	<b>Echéancier</b>
Répondre aux besoins des personnes en situation de handicap, favoriser l'intégration socio-culturelle	Action continue
Rédiger le la Charte « Ville - Handicaps ».	1 fois / an
Mise en accessibilité totale des ERP existants.	Action continue
Mettre en place la programmation du plan de mise en accessibilité du patrimoine bâti.	
Réaliser un livret d'accueil pour les agents de la commune qui reçoivent des PMR	
Intégrer l'accueil des PMR dans le projet Qualiville	
Organiser une intervention sur le handicap par les associations compétentes dans les écoles et les associations	
Poursuivre l'adaptation des manifestations pour les rendre accessibles aux PMR ou personnes porteurs de handicap	

<b>4. ELEMENTS FINANCIERS DE MISE EN ŒUVRE</b>
--

<b>Coût global de l'action :</b>
<b>Contribution de Cherbourg-en Cotentin :</b>
<b>Contribution respective des partenaires financiers</b>

<b>5. EVALUATION DE L'ACTION</b>
----------------------------------

<b>Indicateur de contexte :</b> Mesure de l'accessibilité de l'agglomération aux personnes handicapées en 2007
<b>Indicateur de réalisation :</b> Nombre de travaux d'aménagement réalisés
<b>Indicateur de résultat :</b> Evolution de l'accessibilité de l'agglomération aux personnes handicapées depuis 2007
<b>Indicateur d'impact :</b> Participation des personnes vivant un handicap aux différentes activités de la ville. Amélioration des coefficients d'accessibilité. Satisfaction des associations. Evolution de la perception de la qualité de vie des personnes handicapées au moyen des enquêtes d'opinions

<b>ENGAGEMENT 3 - LA COHESION SOCIALE ET SOLIDARITE ENTRE TERRITOIRES ET GENERATIONS</b>
<b>Action n° 13 : Créer et maintenir des services de proximité</b>

<b>1. PRESENTATION DE L'ACTION</b>
------------------------------------

**Description de l'action :** Etablir un bilan des services et commerces de proximité de nature publique et privée et définir les modes d'action visant à les préserver et les développer.  
Favoriser l'implantation des médecins en aménageant le centre médical pour permettre d'accueillir plus de médecins.  
Valoriser et faire connaître les initiatives privées d'aides à la personne (ménage, jardinage, courses, etc.) pour les rendre plus accessibles.  
**Objectif :** Mieux répondre aux besoins des habitants. Renforcer les liens entre les habitants d'un même quartier.  
Accompagner les parents d'adolescents rencontrant des difficultés dans leur rôle éducatif.  
Renforcer l'équipe médicale en prévision de l'accroissement de la population  
Améliorer la cohésion sociale et le développement économique en renforçant le recours aux initiatives privées d'aides à la personne.  
Favoriser une organisation de l'offre scolaire en réponse aux attentes de la population.  
Stimuler et accompagner la motivation des jeunes dans leur emploi sur la zone commerciale.

<b>Inscription de l'action dans le contexte :</b>
---

Rappel des constats :

- 1) dans le contexte de la ville d'Equedreville-Hainneville, actions « Contribuer à l'installation et au maintien d'activités de proximité » : La ville a incité au développement d'un maillage de services publics et privés. Devant les mouvements actuels affectant, tant le commerce en pleine mutation, que la présence et la densité des services publics, la ville souhaite dresser un diagnostic des services en place souhaitables de manière à déterminer des pistes d'action, « Aider les parents d'adolescents rencontrant des difficultés » : Repérage de jeunes en difficultés familiales et scolaires dans les quartiers. Augmentation du nombre des femmes seules avec enfants.
- 2) dans le contexte de la Ville de La Glacerie, actions « Renforcer l'implantation des centres médicaux, commerciaux près des lieux de vie » : La commune de la Glacerie connaît une démographie en augmentation s'accompagnant d'une insuffisance de médecin prévue dans un futur proche, « Rendre accessible les services a toutes les populations » : La ville bénéficie d'une offre associative très développée mettant en jeu une grande diversité d'infrastructures et de partenariats actifs. De fait les actions des associations sont assez bien connues, « Création d'équipement de services aux jeunes actifs de la zone commerciale » : Le territoire bénéficie de l'influence de la zone commerciale du Cotentin et du secteur para-hospitalier qui soutiennent l'emploi local. Cette influence devrait se poursuivre via l'agrandissement attendu de la galerie marchande et de nouvelles implantations. Cependant, la zone commerciale manque de dynamisme envers les jeunes.
- 3) dans le contexte de la Ville de Tourlaville, actions « Renforcement des lieux de convivialité existants » : On remarque sur la commune que certains quartiers sont démunis d'espaces verts, que des parcelles de jardins potagers ont été supprimées pour la construction de lotissements, « Amélioration du cadre de vie scolaire : Rappel des constats issus du diagnostic : L'offre scolaire publique est menacée par la baisse des effectifs : fermeture récente d'établissement, multiplication des double-niveaux, augmentation des effectifs des écoles privées.

<b>2. GOUVERNANCE DE L'ACTION</b>
-----------------------------------

<b>Maître d'ouvrage :</b> Communes déléguées	<b>Directions associées :</b> A définir
<b>Partenaires logistiques et / ou financiers :</b> Conseil général, Médecins, operateur public ou privé	

<b>3. PROGRAMMATION DE L'ACTION</b>
-------------------------------------

<b>Etapes nécessaires à la réalisation de l'action</b>	<b>Echéancier</b>
Elaboration d'un plan d'action et travail sur les opportunités allant dans le sens du renforcement et du maintien des commerces et services	
Accueil permanent des familles dans les équipements structurants (Bains douches, maisons de quartiers du Puzzle et des Herches).	
Travail permanent d'écoute et d'analyse des besoins des parents.	
Installer de nouveaux médecins généralistes.	
Recenser les auto-entrepreneurs proposant des activités de service à la personne	
Diffuser la liste des auto-entrepreneurs auprès de la population.	
Réaliser une étude pour définir les besoins des jeunes actifs travaillant sur la zone commerciale	
Définir les structures à mettre en place pour répondre aux besoins exprimés et favoriser l'attraction des jeunes envers l'emploi dans la zone commerciale : garde d'enfants, crèche, autre...	

<b>4. ELEMENTS FINANCIERS DE MISE EN ŒUVRE</b>
--

<b>Coût global de l'action :</b>
<b>Contribution de Cherbourg-en Cotentin :</b>
<b>Contribution respective des partenaires financiers</b>

<b>5. EVALUATION DE L'ACTION</b>
----------------------------------

<b>Indicateur de contexte :</b> A définir
<b>Indicateur de réalisation :</b> A définir
<b>Indicateur de résultat :</b> A définir
<b>Indicateur d'impact :</b> A définir

## **4 L'épanouissement de tous**

Projet Agenda 21



<b>ENGAGEMENT 4 - L'EPANOUISSEMENT DE TOUS</b>
<b>Action n° 14 : Maintenir le développement des déplacements alternatifs</b>

<b>1. PRESENTATION DE L'ACTION</b>
------------------------------------

**Description de l'action :** Permettre aux habitants et aux employés des activités économiques d'accroître leurs déplacements par des moyens non polluants et de s'approprier ces modes de transports alternatifs.

**Objectifs :** Mettre en place des déplacements alternatifs, favoriser leur utilisation et l'intermodalité et sortir de la dimension récréative des déplacements doux pour tendre vers une pratique de circulation au quotidien.  
Favoriser et faciliter l'adoption de modes de déplacements propres par la population.  
Contribuer à la qualité de l'environnement urbain en sécurisant les déplacements des piétons et cyclistes.

<b>Inscription de l'action dans le contexte :</b>
---

Rappel des constats du diagnostic : Un réseau de pistes cyclables en développement mais davantage orienté vers le tourisme qu'adapté aux déplacements quotidiens

1) dans le contexte de la Communauté urbaine, action du plan climat « Mettre en place des déplacements alternatifs à la voiture en synergie avec les villes ».

2) dans le contexte de la Ville de Cherbourg-Octeville, action « Faciliter le stationnement des vélos », « Intermodalité insuffisante ». En termes de stationnement fermé et sécurisé, des occupants d'immeubles n'ayant pas de solution de stockage souhaiteraient pouvoir bénéficier de locaux de stationnement sécurisés.

3) dans le contexte de la ville d'Equedreville-Hainneville, actions « Mettre en place un réseau de cheminements doux sur le territoire », « Contribuer au développement des pistes cyclables pour mailler la ville afin de faciliter la pratique quotidienne des deux roues », « Instaurer des zones 30 » : Favoriser et sécuriser l'usage des moyens alternatifs de déplacements urbains ».

4) dans le contexte de la Ville de La Glacerie, action « Favoriser les déplacements doux (marche, vélo) ».

5) dans le contexte de la Ville de Tourlaville, action « Amélioration des infrastructures « vélo » » : Rappel des constats issus du diagnostic :

Action liée aux appels à projet :

Appel à projet ADEME Schéma départemental d'implantation de bornes de recharge pour véhicules électriques

Programme « Territoire à énergie positive pour la croissance verte » : Développer les mobilités douces au travers des projets urbains menés sur l'agglomération et Promouvoir et accompagner le développement de la mobilité électrique

Rappel des propositions des Ateliers 21 : La volonté de favoriser les déplacements propres et alternatifs.

Orientation du SRCAE :

- Développer une offre alternative à l'autosolisme afin de limiter les coûts sociaux, économiques et environnementaux pour les particuliers

- Coordonner les engagements et les actions des acteurs du territoire bas-normand pour mettre en place un système cohérent de transports durables

<b>2. GOUVERNANCE DE L'ACTION</b>
-----------------------------------

<b>Maître d'ouvrage :</b> Direction de la voirie	<b>Directions associées :</b> Aménagement, Environnement et de la transition énergétique
--	--

<b>Partenaires logistiques et / ou financiers :</b>
---

<b>3. PROGRAMMATION DE L'ACTION</b>
-------------------------------------

<b>Étapes nécessaires à la réalisation de l'action</b>	<b>Echéancier</b>
Mettre en place un réseau de cheminements sur le territoire, pour valoriser les espaces, les quartiers et leurs liaisons.	
Création de pistes cyclables et de jalonnements spécifiques.	Action continue
Modifier le schéma de circulation des véhicules et favoriser l'infrastructure pour accueillir vélos et piétons.	
Inciter les habitants à choisir un mode de déplacement alternatifs (marche à pied, vélo, roller...)	Action continue
AP TEPCV Assurer le développement de la mobilité électrique par la mise en œuvre d'un réseau de bornes de recharge- Implantation de 22 bornes	Fin 2017
AP TEPCV Installer une station d'alimentation en hydrogène pour véhicules légers sur Cherbourg	2018

<b>4. ELEMENTS FINANCIERS DE MISE EN ŒUVRE</b>
--

**Coût global de l'action :**

Aménagements de pistes cyclables : 300 000 € par an

Implantation de 22 bornes : 245 600 €

**Contribution Communauté urbaine : A**

ménagements de pistes cyclables : 300 000 € par an

Implantation de 22 bornes : 72 140 €, 29,2%

**Contribution respective des partenaires financiers :**

Implantation de 22 bornes :

Aide PIA 121 000 €, 49,4%

Département de la Manche 48 100 €, 19,62%

Conseil Régional Basse-Normandie 13 360 €, 5,45%

<b>5. EVALUATION DE L'ACTION (synthèses des indicateurs de l'ensemble des Agendas 21)</b>
---

<b>Indicateur de contexte :</b> Longueur du réseau de pistes cyclables
--

<b>Indicateur de réalisation :</b> Nombre de kilomètres de pistes cyclables construites
---

<b>Indicateur de résultat :</b> Evolution des kilomètres de pistes cyclables
--

<b>Indicateur d'impact :</b> Evolution de la fréquentation des pistes cyclables
---

<b>ENGAGEMENT 4 - L'EPANOUISSEMENT DE TOUS</b>	
<b>Action n° 15 : Responsabiliser les usagers des espaces publics</b>	
<b>1. PRESENTATION DE L'ACTION</b>	
<p><b>Description de l'action :</b> Continuer à lutter contre les incivilités liées à la propreté notamment aux déjections canines.</p> <p><b>Objectif :</b> Atteindre un niveau de propreté satisfaisant pour tous les habitants. Partager et coordonner les actions des 3 espaces solidaires. Mettre en œuvre au sein des espaces solidaires un fonctionnement responsable et qui implique une participation de tous. Sensibiliser les usagers au développement durable au travers d'actions concrètes et facilitant la vie quotidienne.</p>	
<p><b>Inscription de l'action dans le contexte :</b> Rappel des constats : En tant que structures de proximité, les espaces solidaires peuvent constituer un moyen de sensibiliser leurs usagers aux enjeux du développement durable. 1) dans le contexte de la Communauté urbaine, action « Poursuivre les actions en direction de la propreté des villes » : Des attentes fortes des administrés sur les incivilités, la courtoisie, le bruit, le manque de propreté, les embouteillages, les odeurs nauséabondes et l'esthétique des lieux fréquentés. 2) dans le contexte de Cherbourg-Octeville : Action Développer des actions en direction des usagers des espaces solidaires de la Ville de Cherbourg-Octeville. Rappel des propositions des Ateliers 21 : Une connaissance limitée de la perception de la qualité de vie par les habitants</p>	
<b>2. GOUVERNANCE DE L'ACTION</b>	
<b>Maître d'ouvrage :</b> Direction de la citoyenneté	<b>Directions associées :</b> Direction des espaces verts
<b>Partenaires logistiques et / ou financiers :</b> Communes déléguées, bailleurs sociaux, conseils de quartier	
<b>3. PROGRAMMATION DE L'ACTION</b>	
<b>Etapes nécessaires à la réalisation de l'action</b>	<b>Echéancier</b>
Maintien du travail de partenariat au sein du comité de pilotage « propreté »	Action continue
Elaborer un plan de propreté répondant aux attentes de tous comprenant une stratégie de communication.	Action continue
Mobiliser les partenaires du territoire	Action continue
<b>4. ELEMENTS FINANCIERS DE MISE EN ŒUVRE</b>	
<b>Coût global de l'action :</b> A définir	
<b>Contribution de Cherbourg-en Cotentin :</b>	
<b>Contribution respective des partenaires financiers</b>	
<b>5. EVALUATION DE L'ACTION</b>	
<b>Indicateur de contexte :</b> Volume total de déchets récupérés dans les rues dont déjections canines	
<b>Indicateur de réalisation :</b> Nombre d'étapes du plan propreté menées à bien	
<b>Indicateur de résultat :</b> Quantité de déchets récupérés dans les rues	
<b>Indicateur d'impact :</b> Evolution des volumes de déchets récupérés dans les rues	

<b>ENGAGEMENT 4 - L'EPANOUISSEMENT DE TOUS</b>
<b>Action n° 16 : Mettre en œuvre un contrat local de santé publique</b>

<b>1. PRESENTATION DE L'ACTION</b>
------------------------------------

**Description de l'action :** Permettre par une action locale de répondre aux enjeux de santé et accompagner les politiques nationales définies dans le plan national santé environnement et le plan national de lutte contre le cancer. Elaborer un plan local de santé publique (PLSP) à destination des publics prioritaires de la politique de la ville (PDV) et du Programme Régional d'Accès à la Prévention et aux Soins en direction des personnes en situation de précarité (PRAPS).

**Objectif :** Œuvrer à l'amélioration de l'état de santé des habitants par des mesures naturelles (sport et alimentation) Réduire les inégalités de santé en améliorant la connaissance de l'état de santé des habitants, le décloisonnement entre les secteurs et le développement des méthodes et actions permettant aux habitants d'être acteurs de leur santé Prendre l'habitude de bouger au moins 30 minutes par jour, 5 jours par semaine, pour :

- Améliorer sa forme physique, avoir plus d'énergie et se sentir mieux,
- Prévenir certaines maladies comme le diabète, l'hypertension artérielle, le taux de cholestérol sanguin pour une meilleure santé du cœur, diminuer le risque de cancer, notamment le cancer du sein,
- Prévenir et ralentir l'ostéoporose,
- Renforcer les muscles, réduire les raideurs et maux de dos,
- Mieux contrôler son poids,
- Avoir un meilleur sommeil, gérer son stress, son anxiété....

**Inscription de l'action dans le contexte :**  
Rappel des constats :  
Dans le contexte de la Communauté urbaine, action « Améliorer la santé des publics prioritaires de la politique de la ville et du programme régional d'accès à la prévention et aux soins » : Depuis 2004, la Communauté urbaine porte l'Atelier Santé Ville dans le cadre de la Politique de la Ville.

<b>2. GOUVERNANCE DE L'ACTION</b>
-----------------------------------

<b>Maître d'ouvrage :</b> Pôle développement social et promotion de la santé	<b>Directions associées :</b> A définir Environnement et de la transition énergétique pour la partie santé environnement
--	---

**Partenaires logistiques et / ou financiers :** Les acteurs de la politique de la ville, Département, Région, ARS, le Groupement Régional de Santé Publique (GRSP), Atmo Normandie, Education nationale

<b>3. PROGRAMMATION DE L'ACTION</b>
-------------------------------------

<b>Etapes nécessaires à la réalisation de l'action</b>	<b>Echéancier</b>
Intégrer le plan local santé environnement dans le contrat local de santé publique	2016
Soutenir le réseau de mesure de la pollution atmosphérique Atmo Normandie	Action continue
Campagne de communication intégrant les clefs d'une alimentation saine, équilibrée et écologique	
Contrat local de santé publique	
Atelier santé ville	

<b>4. ELEMENTS FINANCIERS DE MISE EN ŒUVRE</b>
--

**Coût global de l'action :**  
Soutien au réseau Atmo Normandie : Fonctionnement annuel : 8 000 €, Investissement : annuel : 12 600 €. Campagne de communication intégrant les clefs d'une alimentation saine, équilibrée et écologique : A définir  
Contrat local de santé publique : A définir  
Atelier santé ville : A définir

**Contribution de Cherbourg-en Cotentin :**  
Soutien au réseau Atmo Normandie : Fonctionnement annuel : 8 000 €, Investissement : annuel : 12 600 €. Campagne de communication intégrant les clefs d'une alimentation saine, équilibrée et écologique : A définir  
Contrat local de santé publique : A définir  
Atelier santé ville : A définir

**Contribution respective des partenaires financiers :** ARS, Conseil général

<b>5. EVALUATION DE L'ACTION</b>
----------------------------------

<b>Indicateur de contexte :</b> A définir dans le cadre du contrat local de santé publique
<b>Indicateur de réalisation :</b> A définir dans le cadre du contrat local de santé publique
<b>Indicateur de résultat :</b> A définir dans le cadre du contrat local de santé publique
<b>Indicateur d'impact :</b> A définir dans le cadre du contrat local de santé publique

<b>ENGAGEMENT 4 - L'EPANOUISSEMENT DE TOUS</b>
<b>Action n° 17 : Maintenir l'accès à la culture pour tous</b>

<b>1. PRESENTATION DE L'ACTION</b>
<p><b>Description de l'action :</b> Permettre l'accès à la culture pour tous, à l'éducation populaire et au tourisme durable.</p> <p><b>Objectif :</b> Favoriser la cohésion territoriale par des aménagements scénographiques dans la ville. Améliorer l'adéquation entre l'offre et la demande culturelles. Vaincre l'élitisme et améliorer la perception de la culture.</p> <p><b>Inscription de l'action dans le contexte :</b></p> <p>Rappel des constats :</p> <p>Les communes déléguées offrent un panel d'activités culturelles et de loisirs. Cependant, le manque de lisibilité de l'offre communautaire entraîne une difficulté pour accéder à l'offre globale. Le recensement et la structuration de l'offre à l'échelle de la ville devraient permettre de favoriser l'accès aux loisirs et à la culture pour tous. La culture peut paraître superflue et/ou inaccessible pour certains publics, alors qu'elle est un vecteur d'intégration et de bien-être. La Ville souhaite créer des liens entre les habitants et les professionnels de la culture en organisant des manifestations de proximité, en faisant participer les habitants à des créations culturelles et en favorisant la fréquentation des structures culturelles municipales par tous les publics.</p> <p>1) dans le contexte de la ville d'Equeurdreville-Hainneville, action « Favoriser l'accès à la culture pour tous, à l'éducation populaire, au tourisme durable » : Diagnostic du maillage de la ville pour une culture hors les murs.</p> <p>2) dans le contexte de la Ville de Tourlaville, action « Etat des lieux à l'échelle de la ville et de la CUC » : Rappel des constats issus du diagnostic : A Tourlaville, l'offre culturelle et de loisirs est importante et complète. 77 % des répondants à l'enquête d'opinion menée en 2010 sont satisfaits dans ce domaine. Le diagnostic fait aussi ressortir qu'il y a une faible attractivité de l'offre culturelle pour les 15-18 ans, qu'il n'y pas de salle pour la pratique libre d'activités culturelles, qu'il n'y a pas de programmation de musiques actuelles et que la capacité d'accueil des locaux des activités culturelles limite les possibilités d'élargissement de l'offre.</p> <p>3) dans le contexte de la Ville de Tourlaville, action « Création de lien social en s'appuyant sur une dynamique culturelle : Rappel des constats issus du diagnostic : La capacité d'accueil des locaux des activités culturelles de Tourlaville limite les possibilités d'élargissement de l'offre.</p>

<b>2. GOUVERNANCE DE L'ACTION</b>	
<b>Maître d'ouvrage :</b> Direction de la culture	<b>Directions associées :</b> Sports, Tourisme, Loisirs et Culture, Enfance et Jeunesse, Solidarité et Action Sociale, Mission Vie associative
<b>Partenaires logistiques et / ou financiers :</b> Conseil de la vie culturelle, Ecoles, Associations, Etat, Conseil Régional, Fondation de France	

<b>3. PROGRAMMATION DE L'ACTION</b>	
<b>Etapes nécessaires à la réalisation de l'action</b>	<b>Echéancier</b>
Développement de la culture hors les murs.	
Identifier et recenser l'offre de ce qui est proposé pour les publics (adolescents, étudiants, jeunes, adultes, seniors, personnes à faible revenu, personnes handicapées, nouveaux arrivants...)	
Favoriser la fréquentation des locaux culturels municipaux par tous les publics	

<b>4. ELEMENTS FINANCIERS DE MISE EN ŒUVRE</b>	
<b>Coût global de l'action :</b>	
<b>Contribution de Cherbourg-en Cotentin :</b>	
<b>Contribution respective des partenaires financiers</b>	

<b>5. EVALUATION DE L'ACTION</b>	
<b>Indicateur de contexte :</b> A définir	
<b>Indicateur de réalisation :</b> A définir	
<b>Indicateur de résultat :</b> A définir	
<b>Indicateur d'impact :</b> A définir	

**ENGAGEMENT 4 - L'EPANOUISSEMENT DE TOUS****Action n° 18 : Maintenir l'accès au sport pour tous****1. PRESENTATION DE L'ACTION**

**Description de l'action :** Permettre l'accès aux pratiques sportives et aux équipements pour tous les habitants, y compris les personnes à mobilité réduite.

**Objectif :** Œuvrer par ce biais à l'épanouissement et à l'amélioration de l'état de santé des habitants.

**Inscription de l'action dans le contexte :**

Rappel des constats :

Dans le contexte de la Ville de Cherbourg-Octeville, action « Promouvoir l'activité physique en ville » : Diagnostic Santé publique : sédentarisation et baisse de l'activité physique.

**2. GOUVERNANCE DE L'ACTION**

**Maître d'ouvrage :** Direction des sports

**Directions associées :** A définir  
Communes déléguées

**Partenaires logistiques et / ou financiers :** A définir

**3. PROGRAMMATION DE L'ACTION****Etapes nécessaires à la réalisation de l'action****Echéancier**

Equiper les installations sportives d'installation permettant la pratique sportive pour les personnes à réduite	A définir
Soutenir le réseau de mesure de la pollution atmosphérique Atmo Normandie	Action continue
Pratique sportive régulière auprès du plus grand nombre	A conserver ?
Réflexion sur la possibilité d'installer des appareils de fitness dans un espace public de la ville	A conserver ?
Promotion des courses/marches existantes	A conserver ?
Reste à définir ???	

**4. ELEMENTS FINANCIERS DE MISE EN ŒUVRE****Coût global de l'action :**

A définir

**Contribution de Cherbourg-en Cotentin :**

A définir

**Contribution respective des partenaires financiers :****5. EVALUATION DE L'ACTION**

**Indicateur de contexte :** A définir

**Indicateur de réalisation :** A définir

**Indicateur de résultat :** A définir

**Indicateur d'impact :** A définir

## **5 La transition vers une économie circulaire, le développement de modes de production et de consommation responsables**

**ENGAGEMENT 5 : LA TRANSITION VERS UNE ECONOMIE CIRCULAIRE, LE DEVELOPPEMENT DE MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES**

**Action n° 19 : Soutenir les filières locales, les circuits courts et la production d'une alimentation saine**

**1. PRESENTATION DE L'ACTION**

**Description de l'action :**  
 Recenser les filières courtes locales.  
 Valoriser la saisonnalité des produits et mettre en avant les producteurs locaux.  
 Développer l'intégration de denrées d'origines certifiées dans les plans alimentaires de la restauration scolaire et extra-scolaire de la ville.

**Objectif :**  
 Valoriser les circuits-courts en consolidant l'activité économique locale avec une diversification des productions agricoles et alimentaires.  
 Informer la population sur l'existence des filières courtes locales.  
 Inciter les producteurs locaux à répondre aux appels d'offre de la ville

**Inscription de l'action dans le contexte :**  
 Rappel des constats :  
 1) dans le contexte de la Communauté urbaine : Action « Promouvoir les filières locales et valoriser les circuits-courts, en lien avec le programme LEADER du Syndicat Mixte du Cotentin » du plan climat  
 2) dans le contexte de la Ville de Cherbourg-Octeville, actions « Valoriser les filières courtes auprès des consommateurs », « Valoriser les marchés de plein air existants et les productions locales » : Existence d'un Marché du terroir, mais pas de mise en valeur spécifique des produits locaux sur les marchés hebdomadaires.  
 Orientation du SRCAE concernée  
 Rapprocher les filières de production alimentaire bas-normande des consommateurs en structurant des circuits courts et locaux.

**2. GOUVERNANCE DE L'ACTION**

<b>Maitre d'ouvrage :</b> Direction de l'éducation	<b>Directions associées :</b> Cuisine centrale, Foyer des jeunes travailleurs, Environnement et de la transition énergétique
<b>Partenaires logistiques et / ou financiers :</b> Chambre d'agriculture, ADEME, Chambre de Métiers, association REGAL	

**3. PROGRAMMATION DE L'ACTION**

<b>Étapes nécessaires à la réalisation de l'action</b>	<b>Echéancier</b>
Promouvoir les filières locales et valoriser les circuits-courts	
Diagnostic de territoire (fournisseurs, producteurs, artisans...) à l'échelle du nord Cotentin.	
Evaluer l'offre et les fonctionnements actuels.	
Recensement des filières courtes locales	
Assurer la promotion des filières courtes	

**4. ELEMENTS FINANCIERS DE MISE EN ŒUVRE**

**Coût global de l'action :**

**Contribution de Cherbourg-en Cotentin :**

**Contribution respective des partenaires financiers**

**5. EVALUATION DE L'ACTION (synthèses des indicateurs de l'ensemble des Agendas 21)**

**Indicateur de contexte :** Nombre de filières courtes locales (producteurs et distributeurs locaux)

**Indicateur de réalisation :** Nombre de restaurateurs sensibilisés

**Indicateur de résultat :** Nombre de restaurations impliquées dans la démarche  
 Nombre d'actions de promotion à destination des consommateurs

**Indicateur d'impact :** Evolution de la part des filières courtes locales

**ENGAGEMENT 5 : LA TRANSITION VERS UNE ECONOMIE CIRCULAIRE, LE DEVELOPPEMENT DE MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES**

**Action n°20 : Soutenir le développement de l'économie circulaire et de l'écologie industrielle territoriale**

**1. PRESENTATION DE L'ACTION**

**Description de l'action :**

Prolonger l'opération « Energie -20% » réalisée avec la chambre de commerce, le syndicat mixte du Cotentin, l'ADEME et la Région, en direction des entreprises pour engager un soutien au développement de l'économie circulaire et de l'écologie industrielle territoriale.

**Objectif :** Identifier les pistes d'action pour développer de l'économie circulaire et de l'écologie industrielle territoriale sur le territoire.

**Inscription de l'action dans le contexte :**

Rappel des constats :

1) dans le contexte de la Communauté urbaine et du plan climat, actions « Soutenir les diagnostics énergétiques des entreprises de la Communauté urbaine », « Accompagner les démarches de prise en compte de l'environnement engagées par les chambres consulaires » du plan climat

Action liée aux appels à projet : Aides à l'animation des Territoires Energie Climat (COTEC) Action 6 - Développer l'économie circulaire et la gestion durable des déchets

2) Orientation du SRCAE concernée :

– Mobiliser et développer une ingénierie financière permettant l'investissement des acteurs dans les meilleures pratiques disponibles en matière de performance énergétique

– Renforcer la sensibilisation des industriels, notamment les TPME et l'artisanat sur le poids des dépenses énergétiques dans leur bilan (actuel et futur en fonction de l'évolution des coûts de l'énergie et des matières premières)

**2. GOUVERNANCE DE L'ACTION**

**Maître d'ouvrage :** Direction de l'environnement et de la transition énergétique

**Directions associées :** A définir

**Partenaires logistiques et / ou financiers :** ADEME, Conseil Régional de Basse-Normandie, Chambre de commerce et d'Industrie Chambre des métiers et de l'artisanat, Communauté d'agglomération, MEF pour la partie ressources humaines, IRDD

**3. PROGRAMMATION DE L'ACTION**

<b>Étapes nécessaires à la réalisation de l'action</b>	<b>Echéancier</b>
Subventionner les diagnostics énergie réalisés par les entreprises incluant les préconisations d'amélioration, établissant un prévisionnel des dépenses et indiquant les aides éligibles pour la réalisation des travaux	En attente de positionnement de l'ARE
Identifier avec la chambre de commerce les besoins en matière de développement de l'économie circulaire et de l'écologie industrielle territoriale	Action continue
Recenser avec la chambre de commerce les initiatives locales en matière développement de l'économie circulaire et de l'écologie industrielle territoriale	Action continue
Définir avec la chambre de commerce un plan de communication et de sensibilisation à destination des entreprises en matière de développement de l'économie circulaire et de l'écologie industrielle territoriale	2017 - 2018
Organiser avec la chambre de commerce des ateliers, des formation, des visites de sites ou des journées portes ouvertes	Action continue
Financer en tant que de besoin des études d'économie circulaire et des potentiels de valorisation des sous-produits et des énergies fatales pour les entreprises	En attente de positionnement de l'ARE
Promouvoir les compétences et les métiers des filières et projets émergents, afin de favoriser la création d'activité et de mobiliser des salariés et demandeurs d'emploi sur les opportunités de cette économie (action MEF)	Action continue
Créer un réseau d'entreprises actives en matière d'économies d'énergie avec la CCI	Action continue

**4. ELEMENTS FINANCIERS DE MISE EN ŒUVRE**

**Coût global de l'action :**

**Contribution de Cherbourg-en Cotentin :**

**Contribution respective des partenaires financiers :**

**5. EVALUATION DE L'ACTION**

**Indicateur de contexte :** Nombre d'entreprises impliquées dans le diagnostic réalisé en 2016 avec la chambre de commerce et le syndicat mixte

**Indicateur de réalisation :** Nombre de thématiques d'économie circulaire et de l'écologie industrielle territoriale travaillées

**Indicateur de résultat :** Nombre de filières identifiées et / accompagnées  
Nombre d'opérations réalisées (ateliers, formation,....)

**Indicateur d'impact :** Nombre d'entreprises participants aux ateliers collectifs



<b>ENGAGEMENT 5 : LA TRANSITION VERS UNE ECONOMIE CIRCULAIRE, LE DEVELOPPEMENT DE MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES</b>
<b>Action n°21 : Soutenir et accompagner le développement des énergies renouvelables pour engager le territoire dans la transition énergétique</b>

<b>1. PRESENTATION DE L'ACTION</b>
<p><b>Description de l'action :</b> Favoriser la création d'entreprises et le développement de savoir-faire dans les domaines des énergies renouvelables et de la maîtrise de la demande en énergie, sur l'agglomération et le Cotentin.</p> <p><b>Objectif :</b> Réduire les besoins énergétiques sur l'agglomération et le Cotentin et développer les énergies renouvelables en favorisant le développement d'un secteur d'activité</p> <p>Participer à la dynamique régionale de structuration de la filière de production d'énergie marine</p>
<p><b>Inscription de l'action dans le contexte :</b></p> <p>Rappel des constats :</p> <p>1) dans le contexte de la Communauté urbaine, action « Développer un pôle de compétences sur l'énergie » : Rappel des constats du diagnostic : 65 % des sondés de l'enquête d'opinions sont inquiets sur l'avenir économique de l'agglomération. Les métiers en rapport avec l'environnement sont appelés à fortement se développer dans les années à venir. Les opportunités de marché portant sur l'énergie doivent pouvoir être relevées par des entreprises locales.</p> <p>2) dans le contexte de la Ville de Cherbourg-Octeville, action « Expérimenter l'utilisation d'énergies renouvelables, en particulier continuer le partenariat avec l'IUT »</p> <p>Action « Accompagner le développement des énergies renouvelables pour permettre l'émergence de filières industrielles locales » du plan climat</p> <p>Orientation du SRCAE concernée :</p> <p>Soutenir l'investissement dans les énergies renouvelables en mobilisant les outils financiers et fonciers existants et en proposant des solutions innovantes en partenariat avec les acteurs bancaires et institutionnels bas normands.</p>

<b>2. GOUVERNANCE DE L'ACTION</b>		
<table border="0"> <tr> <td><b>Maître d'ouvrage :</b> A définir</td> <td><b>Directions associées :</b></td> </tr> </table> <p><b>Partenaires logistiques et / ou financiers :</b> Ademe, conseil Régional, conseil Général, communauté d'agglomération, chambres consulaires, CAPEB, FFB, MEF</p>	<b>Maître d'ouvrage :</b> A définir	<b>Directions associées :</b>
<b>Maître d'ouvrage :</b> A définir	<b>Directions associées :</b>	

<b>3. PROGRAMMATION DE L'ACTION</b>												
<table border="1"> <thead> <tr> <th>Étapes nécessaires à la réalisation de l'action</th> <th>Echéancier</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Lien avec la Technopole Cherbourg Normandie</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Accompagner les entreprises dans les sauts qualitatifs du développement durable par un soutien technique par les organismes dédiés et l'incitation et le développement des appels d'offres des collectivités intégrant ces technologies.</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Mettre en place une cellule d'accompagnement aux porteurs de projets sur l'énergie</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Participer à la création du pôle d'excellence régionale autour des énergies marines</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Participer au groupe de travail régional sur la thématique des énergies marines</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	Étapes nécessaires à la réalisation de l'action	Echéancier	Lien avec la Technopole Cherbourg Normandie		Accompagner les entreprises dans les sauts qualitatifs du développement durable par un soutien technique par les organismes dédiés et l'incitation et le développement des appels d'offres des collectivités intégrant ces technologies.		Mettre en place une cellule d'accompagnement aux porteurs de projets sur l'énergie		Participer à la création du pôle d'excellence régionale autour des énergies marines		Participer au groupe de travail régional sur la thématique des énergies marines	
Étapes nécessaires à la réalisation de l'action	Echéancier											
Lien avec la Technopole Cherbourg Normandie												
Accompagner les entreprises dans les sauts qualitatifs du développement durable par un soutien technique par les organismes dédiés et l'incitation et le développement des appels d'offres des collectivités intégrant ces technologies.												
Mettre en place une cellule d'accompagnement aux porteurs de projets sur l'énergie												
Participer à la création du pôle d'excellence régionale autour des énergies marines												
Participer au groupe de travail régional sur la thématique des énergies marines												

<b>4. ELEMENTS FINANCIERS DE MISE EN ŒUVRE</b>
<b>Coût global de l'action :</b>
<b>Contribution de Cherbourg-en Cotentin :</b> 4 700 000€ (à vérifier)
<b>Contribution respective des partenaires financiers</b>

<b>5. EVALUATION DE L'ACTION (synthèses des indicateurs de l'ensemble des Agendas 21)</b>
<b>Indicateur de contexte :</b> Objectif d'installation (réponse à l'appel à projet de l'Etat) : 450 MW d'éolien off shore et 800 MW d'hydrolien
Nombre d'entreprises (et d'emplois) exerçant dans le domaine de l'énergie sur le territoire
<b>Indicateur de réalisation :</b> Nombre de projets innovants dans le domaine des énergies
<b>Indicateur de résultat :</b> Evolution du nombre d'entreprises (et d'emplois) compétentes dans le domaine de l'énergie sur le bassin d'emploi
<b>Indicateur d'impact :</b> Part des énergies renouvelables sur la consommation énergétique totale (évolution sur 10 ans)

**ENGAGEMENT 5 : LA TRANSITION VERS UNE ECONOMIE CIRCULAIRE, LE DEVELOPPEMENT DE MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES**

**Action n°22 : Mettre en valeur les espaces publics de la ville et développer le tourisme**

**1. PRESENTATION DE L'ACTION**

**Description de l'action :** A définir.

**Objectif :** Développer l'attractivité touristique et son activité économique liée. Développer l'activité du territoire.

Encourager l'implantation d'activités économiques de développement durable

**Inscription de l'action dans le contexte :**

Rappel des constats :

1) dans le contexte de la Ville de Querqueville. Le patrimoine naturel, culturel et architectural de Querqueville doit être protégé, géré et valorisé. Il s'agit aussi d'entretenir et d'ouvrir certaines parties du territoire au public (sentiers de randonnée, voie verte, loisirs nature, visites,...) pour découvrir et comprendre ces lieux exceptionnels.

Ceci peut créer un développement économique local, au niveau des commerces et camping.

action « Développer un tourisme vert et de loisir écoresponsable » : Rappel des constats issus du diagnostic :

Les points forts : La commune présente de nombreux espaces verts et une ouverture sur la mer avec une plage, une zone de loisirs engazonnée et une zone humide à forte biodiversité. La plage est appréciée et fréquentée

La commune accueille un tourisme vert enclin aux randonnées (point de départ GR).

Les faiblesses : Il n'existe pas d'hôtel ni de camping public sur le territoire. Le manque d'informations et d'accessibilité aux zones à patrimoine (manoir, Eglise, digue...). L'écosystème de la plage n'est pas mis en valeur et son potentiel économique n'est pas exploité (aucun restaurant à proximité immédiate de la plage)

2) dans le contexte de la Ville de Tourlaville, La Ville de Tourlaville a de fortes potentialités touristiques et naturelles sur le territoire. La mise en synergie des atouts du territoire et le développement des activités touristiques permettraient de mettre en place des projets d'éco-tourisme à Tourlaville.

action « Favoriser le développement de projets d'éco-tourisme » : Rappel des constats issus du diagnostic :

Globalement, l'offre touristique n'est pas très développée sur le territoire Tourlavillais. Le camping municipal est à redynamiser. Pourtant, la commune présente de forts atouts touristiques (qualité des milieux naturels, le parc de Bagatelle, une offre de loisirs importante, des sports de haut niveau, une plage de proximité, de nombreuses activités nautiques, le château des Ravalet). La Maison du Littoral et de l'Environnement offre de nombreux événements à destination des touristes. :

**2. GOUVERNANCE DE L'ACTION**

**Maître d'ouvrage :** Direction du patrimoine et de la culture

**Directions associées :** A définir

**Partenaires logistiques et / ou financiers :** Partenaires logistiques : Professionnels du tourisme, ONF, Associations culturelles et sportives  
Partenaires financiers, Communauté d'agglomération, Office de tourisme, acteurs du site de Collignon, professionnels du tourisme

**3. PROGRAMMATION DE L'ACTION**

**Étapes nécessaires à la réalisation de l'action**

**Echéancier**

Soutenir l'organisation de sorties Nature.

Mettre en valeur les patrimoines naturels, culturels et architecturaux et soutenir les associations y contribuant. Mettre en place un accueil et point relais saisonnier.

Valoriser les circuits de randonnée et vélo route, améliorer les chemins pédestres, développer un parcours santé ou pédagogique.

**4. ELEMENTS FINANCIERS DE MISE EN ŒUVRE**

**Coût global de l'action :**

**Contribution de Cherbourg-en Cotentin :**

**Contribution respective des partenaires financiers**

**5. EVALUATION DE L'ACTION (synthèses des indicateurs de l'ensemble des Agendas 21)**

**Indicateur de contexte :** A définir

**Indicateur de réalisation :** A définir

**Indicateur de résultat :** Nombre de projets d'éco tourisme réalisés.

**Indicateur d'impact :** A définir.

## **6 L'organisation et participation des acteurs aux actions publiques**

<b>ENGAGEMENT 6 - L'ORGANISATION ET PARTICIPATION DES ACTEURS AUX ACTIONS PUBLIQUES</b>
<b>Action n°23 : Participer à l'éducation à l'environnement et au développement durable</b>

<b>1. PRESENTATION DE L'ACTION</b>
<p><b>Description de l'action :</b> Poursuivre et amplifier la politique d'éducation à l'environnement définie avec la charte d'environnement suite à l'étude du CPIE vallée de l'Orne qui avait permis de cerner les champs et les contours d'intervention vers les publics cibles.</p> <p><b>Objectif :</b> Faire découvrir et respecter son environnement proche pour prendre conscience des conséquences des comportements sur l'environnement afin de responsabiliser chacun.</p> <p>Eduquer à l'environnement vers le développement durable.</p> <p>Soutenir les enseignants dans la réalisation de leurs projets sur les thèmes de l'éducation à l'environnement et du développement durable.</p> <p>Diversifier le champ d'intervention de l'éducation à l'environnement pour offrir une pédagogie de proximité et mettre en valeur d'autres sites de la ville : vallon sauvage, écho-vallée de Crève Cœur, manoir de la Coquerie.</p> <p><b>Inscription de l'action dans le contexte :</b></p> <p>Rappel des constats du diagnostic :</p> <p>1) dans le contexte de la communauté urbaine : Bien que précurseur sur la sensibilisation au développement durable, la Communauté peine à accroître encore sa capacité de sensibilisation.</p> <p>2) dans le contexte de la Ville de Cherbourg-Octeville, action « Développer des actions en directions des jeunes : Aucune action d'EEDD en interne depuis Janvier 2011. (Fin d'activité au Siou et à la Maison de la Nature et de l'environnement du Vallon Sauvage).</p> <p>3) dans le contexte de la ville d'Equeurdreville-Hainneville, action « Encourager l'éducation et la pédagogie à l'environnement et aux pratiques éco citoyennes » : préparer les générations futures face à l'enjeu du développement durable.</p> <p>4) dans le contexte de la ville d'Equeurdreville-Hainneville, action « Favoriser les pratiques de jardinage, respectueuses de l'environnement et de la biodiversité avec les associations » : collaboration existante depuis de nombreuses années entre la ville et les associations. Pratiques anciennes de jardins familiaux sur le territoire.</p> <p>5) dans le contexte de la Ville de Querqueville, action « Sensibiliser les habitants » : Rappel des constats issus du diagnostic : la sensibilisation des habitants aux économies d'énergie est encore trop faible, notamment concernant l'utilisation des bâtiments communaux et des infrastructures sportives.</p> <p>Action liée aux appels à projet :</p> <p>Actions inscrite au programme « Territoire à énergie positive pour la croissance verte » : Eduquer à l'environnement et à l'énergie pour réussir la transition énergétique</p> <p>Rappel des propositions des Ateliers 21 : La volonté de renforcer l'éducation au développement durable et l'engagement individuel. La volonté que la sensibilisation ait un effet sur le comportement des adultes et des enfants en créant du sens à la notion de développement durable.</p>

<b>2. GOUVERNANCE DE L'ACTION</b>	
<b>Maître d'ouvrage :</b> Direction de l'environnement et de la transition énergétique	<b>Directions associées :</b> A définir communes déléguées
<b>Partenaires logistiques et / ou financiers :</b> Education nationale, CLDP, bailleurs, Région, Département, ADEME, DREAL, Education Nationale, Société Nationale des Sciences Naturelles et Mathématiques de Cherbourg, Bibliothèque des sciences, Agence de l'eau Seine Normandie,...	

<b>3. PROGRAMMATION DE L'ACTION</b>	
<b>Etapes nécessaires à la réalisation de l'action</b>	<b>Echéancier</b>
Sensibiliser le « grand public » et les acteurs locaux sur toutes les actions de la ville en matière de développement durable (guides, organisation de campagnes événementielles,...).	Action continue
Soutenir les projets citoyens, environnement et développement durable des écoles.	
Utiliser le site du vallon sauvage pour diversifier l'offre d'éducation à l'environnement et de proximité sur le thème des milieux forestiers et du bocage.	
Utiliser le site de l'échovallée pour diversifier l'offre d'éducation à l'environnement et de proximité sur le thème des milieux forestiers et du bocage.	
Utiliser le site du manoir de Querqueville pour diversifier l'offre d'éducation à l'environnement et de proximité sur le thème du patrimoine et de l'énergie.	

<b>4. ELEMENTS FINANCIERS DE MISE EN ŒUVRE</b>
<b>Coût global de l'action :</b> 15 000 € par an
<b>Contribution de Cherbourg-en Cotentin :</b>
<b>Contribution respective des partenaires financiers :</b>

<b>5. EVALUATION DE L'ACTION (synthèses des indicateurs de l'ensemble des Agendas 21)</b>
<b>Indicateur de contexte :</b> Nombre d'événements de sensibilisation au développement durable annuel.
<b>Indicateur de réalisation :</b> Nombre de dispositifs mis en œuvre pour favoriser la tenue d'événements de sensibilisation au développement durable
<b>Indicateur de résultat :</b> Evolution annuelle du nombre d'événements de sensibilisation au développement durable
<b>Indicateur d'impact :</b> A définir

<b>ENGAGEMENT 6 - L'ORGANISATION ET PARTICIPATION DES ACTEURS AUX ACTIONS PUBLIQUES</b>
<b>Action n°24 : Informer la population et les acteurs du territoire</b>

<b>1. PRESENTATION DE L'ACTION</b>
<p><b>Description de l'action :</b>  Améliorer la portée des messages de communication et de sensibilisation au développement durable et de la politique mise en œuvre par la ville.  Organiser des événements de sensibilisation accessibles à l'ensemble de la population.</p> <p><b>Objectif :</b>  Permettre aux habitants et aux acteurs de la ville de prendre connaissance des actions mises en place par la ville et de permettre à la population de participer.  Améliorer la communication autour de l'offre de la ville.  Mieux répondre aux besoins des habitants.  Renforcer les liens entre les habitants.</p> <p><b>Inscription de l'action dans le contexte :</b>  Rappel des constats :  Le lien entre l'offre et la demande culturelles et de loisirs manque de lisibilité. En effet, si de multiples moyens de communication sont mis en place pour informer le public des activités proposées, il n'existe pas d'outil qui permette de fédérer l'ensemble de l'offre.  1) dans le contexte de la Communauté urbaine : Renforcement de la communication existante. Renforcer la culture et sensibilisation des populations aux différentes thématiques du développement durable (mieux se déplacer, réduire ses consommations, gérer ses déchets, etc.) envers toutes les tranches d'âges.  Action du plan climat « Diffuser aux particuliers les guides existants portant sur les conseils sur l'énergie et assurer la promotion de l'Espace Info Energie ».  2) dans le contexte de la Ville de Cherbourg-Octeville, action « Organiser un événement par an pour sensibiliser les citoyens aux déplacements doux » : Une première petite manifestation a été organisée avec le CTDD pour l'ouverture de la zone 30 de l'hyper centre. « Augmentation de la voiture individuelle notamment en centre ville », « Manque de côté festif de la ville »  3) dans le contexte de la Ville de La Glacerie, action « Améliorer les messages d'information pour mieux faire connaître les structures existantes »  4) dans le contexte de la Ville de Turlaville, action « Mise en place d'un moyen efficace de communication pour toucher les différents publics : Rappel des constats issus du diagnostic : Il est possible de s'appuyer sur la présentation de l'offre « culture et sport » en septembre, à l'occasion du forum annuel des associations.  Rappel des propositions des Ateliers 21 :</p>

<b>2. GOUVERNANCE DE L'ACTION</b>		
<table border="1"> <tr> <td><b>Maitre d'ouvrage :</b> Direction de la communication</td> <td><b>Directions associées :</b> Communes déléguées et toutes les directions</td> </tr> </table> <p><b>Partenaires logistiques et / ou financiers :</b> communauté d'agglomération, comité des déplacements doux, associations, atelier la Réparette</p>	<b>Maitre d'ouvrage :</b> Direction de la communication	<b>Directions associées :</b> Communes déléguées et toutes les directions
<b>Maitre d'ouvrage :</b> Direction de la communication	<b>Directions associées :</b> Communes déléguées et toutes les directions	

<b>3. PROGRAMMATION DE L'ACTION</b>																								
<table border="1"> <thead> <tr> <th><b>Étapes nécessaires à la réalisation de l'action</b></th> <th><b>Echéancier</b></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Assurer les permanences d'information de l'espace info énergie.</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Diffuser les guides dans les communes déléguées et les espaces collectifs.</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Réaliser des campagnes de sensibilisation sur la politique mise en place par la ville.</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Refaire le site Internet de la Ville et mieux faire apparaître les messages d'information ciblés sur le développement durable.</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Planifier et organiser des journées de sensibilisation thématiques, des animations et des campagnes de sensibilisation lors des semaines nationales de mobilisation.</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Mettre en place et suivre un plan de communication annuel : planifier tous les événements de l'année pour améliorer la gestion des projets et la communication associée.</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Créer un outil de communication qui permette de mutualiser l'offre.</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Concevoir des outils de sensibilisation adaptés à chaque quartier.</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Cotec Action 5 – Organiser une campagne de communication à destination des acteurs du territoire.</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Informers spécifiquement les habitants sur la pollution atmosphérique</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Informers spécifiquement les habitants sur les risques météorologiques notamment en cas de vents violents (digue, hauts de quai,...).</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	<b>Étapes nécessaires à la réalisation de l'action</b>	<b>Echéancier</b>	Assurer les permanences d'information de l'espace info énergie.		Diffuser les guides dans les communes déléguées et les espaces collectifs.		Réaliser des campagnes de sensibilisation sur la politique mise en place par la ville.		Refaire le site Internet de la Ville et mieux faire apparaître les messages d'information ciblés sur le développement durable.		Planifier et organiser des journées de sensibilisation thématiques, des animations et des campagnes de sensibilisation lors des semaines nationales de mobilisation.		Mettre en place et suivre un plan de communication annuel : planifier tous les événements de l'année pour améliorer la gestion des projets et la communication associée.		Créer un outil de communication qui permette de mutualiser l'offre.		Concevoir des outils de sensibilisation adaptés à chaque quartier.		Cotec Action 5 – Organiser une campagne de communication à destination des acteurs du territoire.		Informers spécifiquement les habitants sur la pollution atmosphérique		Informers spécifiquement les habitants sur les risques météorologiques notamment en cas de vents violents (digue, hauts de quai,...).	
<b>Étapes nécessaires à la réalisation de l'action</b>	<b>Echéancier</b>																							
Assurer les permanences d'information de l'espace info énergie.																								
Diffuser les guides dans les communes déléguées et les espaces collectifs.																								
Réaliser des campagnes de sensibilisation sur la politique mise en place par la ville.																								
Refaire le site Internet de la Ville et mieux faire apparaître les messages d'information ciblés sur le développement durable.																								
Planifier et organiser des journées de sensibilisation thématiques, des animations et des campagnes de sensibilisation lors des semaines nationales de mobilisation.																								
Mettre en place et suivre un plan de communication annuel : planifier tous les événements de l'année pour améliorer la gestion des projets et la communication associée.																								
Créer un outil de communication qui permette de mutualiser l'offre.																								
Concevoir des outils de sensibilisation adaptés à chaque quartier.																								
Cotec Action 5 – Organiser une campagne de communication à destination des acteurs du territoire.																								
Informers spécifiquement les habitants sur la pollution atmosphérique																								
Informers spécifiquement les habitants sur les risques météorologiques notamment en cas de vents violents (digue, hauts de quai,...).																								

<b>5. EVALUATION DE L'ACTION (synthèses des indicateurs de l'ensemble des Agendas 21)</b>
<b>Indicateur de contexte :</b> A définir
<b>Indicateur de réalisation :</b> A définir
<b>Indicateur de résultat :</b> A définir
<b>Indicateur d'impact :</b> A définir

<b>ENGAGEMENT 6 - L'ORGANISATION ET PARTICIPATION DES ACTEURS AUX ACTIONS PUBLIQUES</b>
<b>Action n°25 : Favoriser la participation des habitants à la gestion publique</b>

<p><b>1. PRESENTATION DE L'ACTION</b></p> <p><b>Description de l'action :</b> Mettre en place des actions de sensibilisation aux principes de citoyenneté et de respect du patrimoine commun.</p> <p><b>Objectif :</b> S'appuyer sur l'expérience des habitants et associer les habitants et les usagers en amont des projets d'aménagement de leur quartier. Trouver d'autres modes de concertation pour attirer les habitants (sans se limiter aux conseils de quartiers). Réduire les consommations d'eau et d'énergie sur les bâtiments. Communiquer auprès et des habitants pour les sensibiliser aux nouvelles pratiques de gestion des espaces verts.</p> <p><b>Inscription de l'action dans le contexte :</b> Rappel des constats : Il n'existe actuellement pas de référentiel commun à tous les services pour construire un projet urbain concerté et durable. A partir des retours d'expériences des aménagements réalisés et de la Gestion Urbaine de Proximité (GUP), il s'agit de construire une base commune pour prendre en compte la participation et plus largement le développement durable dans les futurs projets. Outre les agents travaillant pour la ville, les occupants des bâtiments de la ville sont divers : mises à disposition de locaux auprès de tiers (associations, administrations, entreprises), écoles par exemple. Les méthodes de sensibilisation doivent être adaptées aux divers publics et seront à définir avec l'ensemble des services concernés. Les différentes actions portées par la Ville en termes de gestion des espaces verts nécessitent un changement des mentalités et des pratiques, qui ne peut se faire qu'à travers une sensibilisation et une communication adéquates. La Ville a de vastes superficies aménagées par des jardins publics et privés qui enrichissent la qualité paysagère du territoire communal. Cependant, les pratiques de jardinage ont une influence importante sur la qualité de l'eau et du sol, la protection de la faune et de la flore. Si les comportements évoluent, la collectivité a souhaité éditer un guide de bonnes pratiques qui permettra à chacun de jouer un rôle dans la protection du patrimoine naturel.</p> <p>1) dans le contexte de la Ville de Cherbourg-Octeville, actions « Elaborer une méthodologie participative de réalisation d'un projet urbain respectant les principes du développement durable » : Possibilité de s'appuyer sur les expériences de participation du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) et de l'animation de l'Opération de Renouvellement Urbain (ORU), « Sensibiliser et communiquer auprès des utilisateurs de bâtiments communaux (associations, écoles, crèches, centres de loisirs) ».</p> <p>2) dans le contexte de la ville d'Equeurdreville-Hainneville, action « Encourager Inciter les bonnes pratiques respectueuses du cadre de vie et de la qualité de l'espace urbain » : Programme quotidienneté de la Municipalité.</p> <p>3) dans le contexte de la Ville de Tourlaville, actions « Sensibilisation et communication » : Rappel des constats issus du diagnostic : Dans le contexte du changement souhaité pour la gestion des espaces verts, il est essentiel de mener parallèlement, voir en amont, une sensibilisation et une communication auprès de l'ensemble des agents et des habitants de la Ville, « Réalisation d'une brochure sur les pratiques de jardinage » : Rappel des constats issus du diagnostic : Tourlaville dispose d'une importante surface de jardins publics et privés. En France, les jardins privés représentent un million d'hectares qui utilisent 8,6 % des produits phytosanitaires.</p> <p>Rappel des propositions des Ateliers 21 : Diagnostic Agenda 21 : « Manque de convivialité des espaces publics ». Bilan 2011 des conseils de quartier : Nécessité de mieux « anticiper (intégrer les conseils de quartier suffisamment en amont pour donner du sens) »</p>
--

<b>2. GOUVERNANCE DE L'ACTION</b>	
<b>Maître d'ouvrage :</b> Citoyenneté	<b>Directions associées :</b> Mission patrimoine énergie, Education, Enfance jeunesse, Administration générale, Sports, ensemble des directions gérant la mise à disposition de locaux associatifs
<b>Partenaires logistiques et / ou financiers :</b>	

<b>3. PROGRAMMATION DE L'ACTION</b>	
<b>Étapes nécessaires à la réalisation de l'action</b>	<b>Echéancier</b>
Cartographier les secteurs selon leurs niveaux d'entretien et formaliser la démarche dans un document de communication	
Inclure dans les conventions d'occupations et accords cadres un encart "bonnes pratiques" et à afficher dans les locaux avec les associations	
Actions de sensibilisation des usagers (programme à élaborer) pour l'usage des équipements sportifs :	

<b>4. ELEMENTS FINANCIERS DE MISE EN ŒUVRE</b>
<b>Coût global de l'action :</b>
<b>Contribution de Cherbourg-en Cotentin :</b>
<b>Contribution respective des partenaires financiers</b>

<b>5. EVALUATION DE L'ACTION (synthèses des indicateurs de l'ensemble des Agendas 21)</b>
<b>Indicateur de contexte :</b> Recensements des incivilités
<b>Indicateur de réalisation :</b> Nombre d'interventions de remises en état
<b>Indicateur de résultat :</b> Nombre d'habitants impliqués dans chacune des phases des projets
<b>Indicateur d'impact :</b> A définir

**L'ACTION DE CHERBOURG-EN-COTENTIN  
ET DES COMMUNES DELEGUEES EN  
INTERNE**

## **7 L'organisation et participation transversale de la gestion**

Projet Agenda 21



<b>ENGAGEMENT 7 : L'ORGANISATION ET PARTICIPATION TRANSVERSALE DE LA GESTION</b>
<b>Action n°26 : Pérenniser la gouvernance de l'Agenda 21</b>

<b>1. PRESENTATION DE L'ACTION</b>
------------------------------------

**Description de l'action :** Pérenniser l'Agenda 21 et sa mise en œuvre.  
**Objectif :** Organiser la gouvernance interne de l'Agenda 21.  
Assurer la pérennité de l'Agenda 21 et le renouvellement du programme d'actions au fur et à mesure de la réalisation des actions initialement programmées.  
Mettre en place sur la base du volontariat des correspondants Agenda21

<b>Inscription de l'action dans le contexte :</b>
---

Rappel des constats :  
La circulaire du 13 juillet 2006 relative au cadre de référence national du Ministère de l'écologie et du développement durable précise les modalités d'élaboration et de mise en œuvre des démarches de développement durable. Les cinq éléments déterminants pour conduire un Agenda 21 sont : la participation des acteurs, l'organisation du pilotage, la transversalité, l'évaluation, la stratégie d'amélioration continue.  
dans le contexte de la Communauté urbaine, action « Pérenniser la gouvernance de l'Agenda 21 » : Rappel des constats du diagnostic : La démarche d'Agenda 21 locale : une place et un rôle encore fragiles à consolider. Pas d'indicateurs définis à ce jour et suivis. Mise en place d'un Agenda 21  
Rappel des propositions des Ateliers 21 : Évaluer l'efficacité en matière de développement durable de la Communauté urbaine. Mettre en place des indicateurs. Communiquer sur les progrès réalisés par la Communauté urbaine.

<b>2. GOUVERNANCE DE L'ACTION</b>
-----------------------------------

<b>Maitre d'ouvrage :</b> Direction de l'environnement et de la transition énergétique	<b>Directions associées :</b> Toutes les directions, correspondants Agenda 21, groupe élu en charge du développement durable
--	--

<b>Partenaires logistiques et / ou financiers :</b> Les partenaires
---

<b>3. PROGRAMMATION DE L'ACTION</b>
-------------------------------------

<b>Etapes nécessaires à la réalisation de l'action</b>	<b>Echéancier</b>
Engager une stratégie d'amélioration continue en actualisant les fiches actions au fur et à mesure de la réalisation ou de l'apparition d'éléments nouveaux.	Action continue
Maintien de la participation en continuant d'associer les acteurs du territoire à la mise en œuvre et à l'actualisation du programme d'actions.	Action continue
Pérenniser l'organisation du pilotage avec le renouvellement des coordonnateurs en cas de départ ou d'évolution des actions.	Action continue
Organiser la déssectorialisation et de la transversalité des approches dans la conduite des projets.	Action continue
Mettre en place d'une évaluation partagée avec la réalisation d'un outil de suivi de la performance environnementale de la Communauté urbaine.	Action continue

<b>4. ELEMENTS FINANCIERS DE MISE EN ŒUVRE</b>
--

<b>Coût global de l'action :</b> Fonctionnement interne.
<b>Contribution de Cherbourg-en Cotentin :</b> Fonctionnement interne.
<b>Contribution respective des partenaires financiers</b>

<b>5. EVALUATION DE L'ACTION</b>
----------------------------------

<b>Indicateur de contexte :</b> A définir
<b>Indicateur de réalisation :</b> A définir
<b>Indicateur de résultat :</b> A définir
<b>Indicateur d'impact :</b> A définir

<b>ENGAGEMENT 7 : L'ORGANISATION ET PARTICIPATION TRANSVERSALE DE LA GESTION</b>
<b>Action n°27 : Favoriser la transversalité entre les services</b>

<b>1. PRESENTATION DE L'ACTION</b>
<b>Description de l'action :</b> Assurer une meilleure transversalité et internalisation des pratiques du développement durable dans les services, en lien notamment avec les fiches actions.
<b>Objectif :</b> Avoir une approche plus transversale de chaque dossier.
<b>Inscription de l'action dans le contexte</b>
Rappel des constats : La circulaire du 13 juillet 2006 relative au cadre de référence national du Ministère de l'écologie et du développement durable précise les modalités d'élaboration et de mise en œuvre des démarches de développement durable. Les cinq éléments déterminants pour conduire un Agenda 21 sont : la participation des acteurs, l'organisation du pilotage, la transversalité, l'évaluation, la stratégie d'amélioration continue. de la Communauté urbaine, action « Favoriser la transversalité entre les services » : Rappel des constats du diagnostic : Des services encore cloisonnés.

<b>2. GOUVERNANCE DE L'ACTION</b>	
<b>Maitre d'ouvrage :</b> Pôle administration et ressources	<b>Directions associées :</b> Toutes les directions
<b>Partenaires logistiques et / ou financiers :</b>	

<b>3. PROGRAMMATION DE L'ACTION</b>	
<b>Étapes nécessaires à la réalisation de l'action</b>	<b>Echéancier</b>
Améliorer la connaissance des missions et interventions des services les uns vis-à-vis des autres à définir suite à consultation des services.	Action continue
Identifier des éventuelles synergies entre services à définir suite à consultation des services.	Action continue
Organiser des événements permettant aux agents de mieux échanger sur leurs responsabilités et interventions à définir suite à consultation des services.	Action continue
Améliorer le fonctionnement des services des villes et de la Communauté urbaine entre eux.	Action continue

<b>4. ELEMENTS FINANCIERS DE MISE EN ŒUVRE</b>
<b>Coût global de l'action :</b> Fonctionnement interne
<b>Contribution de Cherbourg-en Cotentin :</b> Fonctionnement interne
<b>Contribution respective des partenaires financiers</b>

<b>5. EVALUATION DE L'ACTION</b>
<b>Indicateur de contexte :</b> Nombre d'événements destinés à favoriser la transversalité des services organisés en 2007
<b>Indicateur de réalisation :</b> Nombre d'événements et de dispositifs destinés à favoriser la transversalité des services mis en oeuvre depuis 2007
<b>Indicateur de résultat :</b> Perception annuelle de l'amélioration du fonctionnement des services entre eux : en amélioration, stable, en baisse (évaluation réalisée par le DGS ou au moyen d'une enquête d'opinion interne)
<b>Indicateur d'impact :</b> Non défini à ce jour

**ENGAGEMENT 7 : L'ORGANISATION ET PARTICIPATION TRANSVERSALE DE LA GESTION****Action n°28 : Dématérialiser les procédures et document pour un meilleur travail transversal et partagé****1. PRESENTATION DE L'ACTION**

**Description de l'action :** Dématérialiser l'ensemble des documents administratifs et de gestion de la ville et des communes déléguées.

**Objectif :**

Dématérialiser les documents pour en faciliter l'accès pour tous.

Ne pas supprimer l'humain dans la dématérialisation et ne pas sur-dématérialiser.

**Inscription de l'action dans le contexte :**

Rappel des constats :

Le groupe de travail « dématérialisation » existe depuis 2005. Les domaines concernés sont l'Etat civil, la DRH, les finances et l'administration générale ; ces directions ayant le plus de potentiel en termes de dématérialisation.

Inscription de l'action dans le contexte de Cherbourg-Octeville, action « Aller vers un fonctionnement dématérialisé des services de la Ville ».

**2. GOUVERNANCE DE L'ACTION**

<b>Maitre d'ouvrage :</b> A définir Comité de direction	<b>Directions associées :</b> Finances, administration générale, nouvelles technologies
---	---

**Partenaires logistiques et / ou financiers :**

**3. PROGRAMMATION DE L'ACTION**

<b>Etapes nécessaires à la réalisation de l'action</b>	<b>Echéancier</b>
Développer les services à l'utilisateur qui pourraient être dématérialisés (dossiers d'inscription ...)	A définir
Développer le paiement par Internet	A définir
Développer la visio conférence	A définir
Développer la signature électronique	A définir
Assurer la formation appropriée.	A définir

**4. ELEMENTS FINANCIERS DE MISE EN ŒUVRE**

**Coût global de l'action :**

**Contribution de Cherbourg-en Cotentin :**

**Contribution respective des partenaires financiers**

**5. EVALUATION DE L'ACTION**

**Indicateur de contexte :** A définir

**Indicateur de réalisation :** A définir

**Indicateur de résultat :** A définir

**Indicateur d'impact :** A définir

<b>ENGAGEMENT 7 : L'ORGANISATION ET PARTICIPATION TRANSVERSALE DE LA GESTION</b>	
<b>Action n°29 : Elaborer une charte des bonnes pratiques pour les manifestations</b>	
<b>1. PRESENTATION DE L'ACTION</b>	
<p><b>Description de l'action :</b> Mettre en place des manifestations exemplaires.  <b>Objectif :</b> Responsabiliser les agents sur les problématiques de développement durable  S'améliorer de manière continue dans la prise en compte du développement durable dans les manifestations  Profiter des manifestations pour sensibiliser la population au développement durable  Sensibiliser les associations pour l'organisation de leurs propres manifestations</p> <p><b>Inscription de l'action dans le contexte :</b>  La collectivité organise de nombreuses manifestations chaque année et souhaite y appliquer des principes de développement durable. Si certaines de ces manifestations ont déjà intégré des actions spécifiques (accès PMR, toilettes sèches, produits bio et/ou équitables, produits recyclables...), celles-ci peuvent être améliorés et étendus à l'ensemble des manifestations tout en tenant compte de leurs particularismes. Cette démarche pourra être formalisée au sein d'une charte.  Plusieurs services de la ville organisent des manifestations (événements, festivals, cérémonies, inauguration etc.). Par ailleurs, un certain nombre de directions ont des liens étroits avec des associations du territoire. Il s'agit de continuer et d'améliorer la prise en compte du développement durable dans les manifestations organisées par la ville et par ses partenaires.  Rappel des constats :  1) dans le contexte de la Ville de Cherbourg-, action « Viser la prise en compte du développement durable dans l'organisation de manifestations et les réceptions » : Le développement durable est déjà pris en compte sur un certain nombre de manifestations, par exemple :  - Mobilité : bus au retour pour permettre aux jeunes de venir et pour favoriser le transport collectif (Cin'Etoiles, Scène ouverte...), Covoiturage organisé sur place (spectacles de Femmes dans la ville)  - Déchets : tri sélectif (plusieurs événements, Toilettes sèches (Femmes dans la ville, événements sportifs : à préciser), gobelets consignés (événements sportifs : à préciser)  - Achats responsables : Utilisation de produits du commerce équitable (Femmes dans la ville)  - Accessibilité : gratuité ou tarif modéré pour la plupart des manifestations.  2) dans le contexte de la Ville de Turlaville, action « Eco-manifestations » : Rappel des constats issus du diagnostic : La ville est réputée pour son offre d'activités et de manifestations importante et complète. Les Artzimusés, le raid de la lande, les manifestations à la Maison du Littoral ont adopté certaines pratiques en faveur du développement durable. L'accessibilité aux PMR reste un point à améliorer dans l'organisation des manifestations.</p>	
<b>2. GOUVERNANCE DE L'ACTION</b>	
<b>Maitre d'ouvrage :</b> La ville et les communes déléguées et en assistance les pôles mutualisés selon la thématique et selon l'intérêt général	<b>Directions associées :</b> Toutes les directions organisant des manifestations en lien avec des associations
<b>Partenaires logistiques et / ou financiers :</b> Associations organisant des manifestations	
<b>3. PROGRAMMATION DE L'ACTION</b>	
<b>Etapes nécessaires à la réalisation de l'action</b>	<b>Echéancier</b>
Faire un recensement des manifestations annuelles organisées par la collectivité	
Faire un bilan des actions de développement durable menées par manifestation	
Identifier les pistes d'amélioration et les possibilités pour chacune	
Mettre en place une charte commune à toutes les manifestations à adapter selon leurs spécificités	
Prise en compte du développement durable dans les manifestations organisées par la ville	
Sensibilisation des associations à la prise en compte du développement durable dans leurs manifestations	
<b>4. ELEMENTS FINANCIERS DE MISE EN ŒUVRE</b>	
<b>Coût global de l'action :</b>	
<b>Contribution de Cherbourg-en Cotentin :</b>	
<b>Contribution respective des partenaires financiers</b>	
<b>5. EVALUATION DE L'ACTION (synthèses des indicateurs de l'ensemble des Agendas 21)</b>	
<b>Indicateur de contexte :</b> Nombre d'actions de développement durable répertoriées par manifestation	
<b>Indicateur de réalisation :</b>	
<b>Indicateur de résultat :</b> Nombre de manifestations réalisées en prenant en compte le développement durable Nombre d'associations ayant signé la charte ou nombre de manifestations réalisées utilisant le guide développement durable réalisé par la Ville	
<b>Indicateur d'impact :</b>	

## **8 Les valeurs et comportements des agents au sein de la collectivité**

Projet Agenda 21

<b>ENGAGEMENT 8 : LES VALEURS ET COMPORTEMENTS DES AGENTS AU SEIN DE LA COLLECTIVITE</b>
<b>Action n°30 : Favoriser l'adoption de comportements et gestes responsables</b>

<b>1. PRESENTATION DE L'ACTION</b>
<p><b>Description de l'action :</b> Permettre à chaque agent, au regard du citoyen, d'être en mesure d'adopter des comportements et des gestes responsables et puisse identifier dans son quotidien les leviers dont ils disposent pour les atteindre.</p> <p><b>Objectif :</b> Aider chacun à s'engager individuellement pour le développement durable dans son quotidien et dans son travail. Réduire l'impact des consommations d'électricité, de gaz et d'eau dans les bureaux sur l'environnement. Rendre exemplaire la collectivité au regard du développement durable dans son fonctionnement. Responsabiliser les agents dans la gestion de la collectivité.</p> <p><b>Inscription de l'action dans le contexte :</b> Rappel des constats : 1) dans le contexte de la Communauté urbaine, action « Favoriser l'adoption de comportements et de gestes écocitoyens par le personnel » : Rappel des constats du diagnostic : Une collectivité pionnière en matière d'environnement mais dont l'avance est à maintenir car très disputée à l'heure actuelle. Rappel des propositions des Ateliers 21 : Faire comprendre le développement durable de manière pragmatique pour déclencher l'adoption de comportements responsables. 2) dans le contexte de la Ville de Cherbourg-Octeville, actions « Sensibiliser en interne aux éco-gestes pour économiser l'énergie et l'eau », « Rédiger avec les services concernés les fiches « orientations pour l'exemplarité », « Mettre en place une stratégie de formation au développement durable ». 3) dans le contexte de la ville d'Equedreville-Hainneville, actions « Développer l'eco-conduite et le covoiturage », « Encourager et sensibiliser les personnels de la ville aux bonnes pratiques environnementales ». Sensibiliser l'ensemble de la population au développement durable 4) dans le contexte de la Ville de La Glacerie, action « Sensibiliser les agents et les élus aux économies quotidiennes dans le cadre de leur travail ». 5) dans le contexte de la Ville de Querqueville, action « Gérer de façon différenciée la tonte des zones enherbées et des gazons » 6) dans le contexte de la Ville de Turlaville, actions « Gestion du papier », « Gestion des consommables usages », « Gestion de la ressource en eau », « Gestion des espaces verts », « Sensibilisation au tri sélectif », « Sensibilisation aux pratiques de nettoyage », « Formation des agents au développement durable », « Gestion des déchets de bureaux », « Communication et sensibilisation au développement durable ».</p>

<b>2. GOUVERNANCE DE L'ACTION</b>				
<table border="1"> <tr> <td><b>Maitre d'ouvrage :</b> Direction des ressources humaines</td> <td><b>Directions associées :</b> Toutes les directions</td> </tr> <tr> <td colspan="2"><b>Partenaires logistiques et / ou financiers :</b></td> </tr> </table>	<b>Maitre d'ouvrage :</b> Direction des ressources humaines	<b>Directions associées :</b> Toutes les directions	<b>Partenaires logistiques et / ou financiers :</b>	
<b>Maitre d'ouvrage :</b> Direction des ressources humaines	<b>Directions associées :</b> Toutes les directions			
<b>Partenaires logistiques et / ou financiers :</b>				

<b>3. PROGRAMMATION DE L'ACTION</b>																		
<table border="1"> <thead> <tr> <th><b>Étapes nécessaires à la réalisation de l'action</b></th> <th><b>Echéancier</b></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Réaliser un état des lieux des différentes pratiques mises en œuvre.</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Identifier les besoins des agents dans chaque direction.</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Mise en place d'un programme de formation permettant l'internalisation par chaque agent des bonnes pratiques.</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Rédaction des fiches en collaboration avec les services concernés</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Organisation du séminaire</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Mise en œuvre de la déclinaison pour l'ensemble des agents (plan de formation, actions de sensibilisation) à partir des propositions du séminaire</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Développer l'information par le biais de différents supports (journaux internes, notes transmises avec les bulletins de salaire, etc.)</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Sensibiliser aux réductions des consommations via l'organisation de campagnes de sensibilisation à thème et de journées thématiques</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	<b>Étapes nécessaires à la réalisation de l'action</b>	<b>Echéancier</b>	Réaliser un état des lieux des différentes pratiques mises en œuvre.		Identifier les besoins des agents dans chaque direction.		Mise en place d'un programme de formation permettant l'internalisation par chaque agent des bonnes pratiques.		Rédaction des fiches en collaboration avec les services concernés		Organisation du séminaire		Mise en œuvre de la déclinaison pour l'ensemble des agents (plan de formation, actions de sensibilisation) à partir des propositions du séminaire		Développer l'information par le biais de différents supports (journaux internes, notes transmises avec les bulletins de salaire, etc.)		Sensibiliser aux réductions des consommations via l'organisation de campagnes de sensibilisation à thème et de journées thématiques	
<b>Étapes nécessaires à la réalisation de l'action</b>	<b>Echéancier</b>																	
Réaliser un état des lieux des différentes pratiques mises en œuvre.																		
Identifier les besoins des agents dans chaque direction.																		
Mise en place d'un programme de formation permettant l'internalisation par chaque agent des bonnes pratiques.																		
Rédaction des fiches en collaboration avec les services concernés																		
Organisation du séminaire																		
Mise en œuvre de la déclinaison pour l'ensemble des agents (plan de formation, actions de sensibilisation) à partir des propositions du séminaire																		
Développer l'information par le biais de différents supports (journaux internes, notes transmises avec les bulletins de salaire, etc.)																		
Sensibiliser aux réductions des consommations via l'organisation de campagnes de sensibilisation à thème et de journées thématiques																		

<b>4. ELEMENTS FINANCIERS DE MISE EN ŒUVRE</b>
<b>Coût global de l'action :</b>
<b>Contribution de Cherbourg-en Cotentin :</b>
<b>Contribution respective des partenaires financiers</b>

<b>5. EVALUATION DE L'ACTION (synthèses des indicateurs de l'ensemble des Agendas 21)</b>
<b>Indicateur de contexte :</b> Nombre d'opérations de sensibilisation réalisées en XXXX
<b>Indicateur de réalisation :</b> Nombre d'opérations de sensibilisation proposées depuis XXXX
<b>Indicateur de résultat :</b> Part des agents ayant suivi un module de sensibilisation adapté à leurs compétences
<b>Indicateur d'impact :</b> A définir

<b>ENGAGEMENT 8 : LES VALEURS ET COMPORTEMENTS DES AGENTS AU SEIN DE LA COLLECTIVITE</b>
<b>Action n°31 : Accompagner le développement des compétences pour un service public de qualité</b>

**1. PRESENTATION DE L'ACTION**

**Description de l'action :** Améliorer la réalisation du service public qui est le principal critère de la performance des services de la Ville. Les actions visent à mettre en place un management adapté à l'individu au regard de ses compétences et de sa motivation.

**Objectif :**

Suivre et accompagner les agents dans leur travail au sein de la commune  
 Inscrire dans leur plan de carrière ces besoins afin d'identifier les manques ressentis et y pallier via un plan de formation personnalisé.  
 Assurer une meilleure performance des services, un système d'évaluation de la performance individuelle et des services.  
 Développer un plan de modernisation des services.  
 Permettre le désir de mobilité suite notamment à une incapacité.  
 Assurer le bien être au travail.

**Inscription de l'action dans le contexte :**

Rappel des constats :  
 dans le contexte de la Ville de La Glacerie, action « Améliorer les performances et la motivation du personnel » : Au sein du personnel des agents de la Ville, il existe une disparité de motivation et d'investissement pour la satisfaction du service au public  
 Rappel des propositions des Ateliers 21 :

**2. GOUVERNANCE DE L'ACTION**

**Maître d'ouvrage :** Direction des ressources humaines | **Directions associées :** A définir

**Partenaires logistiques et / ou financiers :**

**3. PROGRAMMATION DE L'ACTION**

<b>Etapes nécessaires à la réalisation de l'action</b>	<b>Echéancier</b>
Réaliser un plan de formation personnalisé pour chaque agent	
Développer et mettre en œuvre un système de suivi des performances du personnel et de la performance du service via la mesure de l'efficacité.	
Suivre et accompagner le personnel au sein des services afin d'assurer une bonne ambiance de travail.	
Créer un programme pluriannuel de modernisation des services.	
Réaliser les entretiens professionnels pour chaque agent et des bilans de compétence.	
Créer une bourse de l'emploi.	

**4. ELEMENTS FINANCIERS DE MISE EN ŒUVRE**

**Coût global de l'action :**

**Contribution de Cherbourg-en Cotentin :**

**Contribution respective des partenaires financiers**

**5. EVALUATION DE L'ACTION**

**Indicateur de contexte :** A définir

**Indicateur de réalisation :** A définir

**Indicateur de résultat :** A définir

**Indicateur d'impact :** A définir

## **9 La gestion des finances publiques**

Projet Agenda 21



<b>ENGAGEMENT 9 - LA GESTION DES FINANCES PUBLIQUES</b>	
<b>Action n° 32 : Titre à définir</b>	
<b>1. PRESENTATION DE L'ACTION</b>	
<b>Description de l'action :</b>	
<b>Objectif :</b> Maintenir la tarification sociale sur les équipements sportifs, culturels, la restauration scolaire. Opérer un contrôle de gestion. Finance solidaire.	
<b>Inscription de l'action dans le contexte :</b> Rappel des constats : Aucuns Rappel des propositions des Ateliers 21 :	
<b>2. GOUVERNANCE DE L'ACTION</b>	
<b>Maître d'ouvrage :</b> Direction des finances	<b>Directions associées :</b> A définir
<b>Partenaires logistiques et / ou financiers :</b>	
<b>3. PROGRAMMATION DE L'ACTION</b>	
<b>Étapes nécessaires à la réalisation de l'action</b>	<b>Echéancier</b>
<b>4. ELEMENTS FINANCIERS DE MISE EN ŒUVRE</b>	
<b>Coût global de l'action :</b>	
<b>Contribution de Cherbourg-en Cotentin :</b>	
<b>Contribution respective des partenaires financiers</b>	
<b>5. EVALUATION DE L'ACTION</b>	
<b>Indicateur de contexte :</b> A définir	
<b>Indicateur de réalisation :</b> A définir	
<b>Indicateur de résultat :</b> A définir	
<b>Indicateur d'impact :</b> A définir	

## **10 La gestion durable du patrimoine**

Projet Agenda 21

<b>ENGAGEMENT 10 - LA GESTION DURABLE DU PATRIMOINE</b>
<b>Action n° 33 : Poursuivre l'engagement de la ville dans la transition énergétique et l'amélioration de son patrimoine</b>

<b>1. PRESENTATION DE L'ACTION</b>
------------------------------------

**Description de l'action :**  
Mettre en œuvre un programme d'amélioration de la performance énergétique des bâtiments.  
Effectuer le bilan énergétique pour optimiser la consommation des bâtiments de la mairie et celle de l'éclairage public.  
Réduire la facture énergétique et les émissions de gaz à effet de serre de la Ville.

**Objectif :**  
Poursuivre l'engagement de la ville pour atteindre les objectifs du code de l'énergie.  
Suivre les indicateurs énergétiques et exploiter les résultats des diagnostics existants afin de mesurer et d'évaluer les performances énergétiques de la ville et d'identifier les actions reproductibles.  
Se fixer l'objectif « bâtiment à énergie positive » pour toutes les constructions neuves.  
Diminuer l'impact du patrimoine communal en termes de consommation de ressources et de pollution et diminuer la facture d'énergie de la collectivité en garantissant le bien-être et le confort des usagers.  
Prendre en considération le « coût global » du bâtiment.  
Optimiser le fonctionnement des sources de production de chaleur et développer les équipements économes en énergies (détecteurs de présence, ampoules basse-consommation ou LED, variateurs électriques de vitesse...).

Rédiger des cahiers des charges type pour les travaux en termes de gestion des énergies, isolation, ergonomie ,...

**Inscription de l'action dans le contexte :**  
Rappel des constats :

- 1) dans le contexte de la Communauté urbaine, action du plan climat « Maitriser l'énergie et développer les énergies renouvelables sur le patrimoine communautaire ».
- 2) dans le contexte de la Ville de Cherbourg-Octeville, actions « Prévoir un programme pour améliorer les performances énergétiques des bâtiments et expérimenter l'utilisation de nouveaux matériaux isolants dans les travaux en régie », « Mettre en œuvre des moyens pour mieux maîtriser les consommations de fluides sur les équipements sportifs », « Intégrer une très bonne qualité environnementale et d'usage dans les projets de réhabilitation et de construction », « Concevoir une grille de lecture de projets de service au regard des piliers/finalités du développement durable ».
- 3) le contexte de la ville d'Equedreville-Hainneville, actions « Mettre en œuvre le programme de travaux en faveur de la maîtrise de l'énergie et de l'efficacité énergétique », « Maitriser la consommation des énergies sur le patrimoine de la ville », « Construire des bâtiments dits « économes ».
- 4) dans le contexte de la Ville de La Glacerie, action « Economiser l'Energie dans les bâtiments qui accueillent du public ».
- 5) dans le contexte de la Ville de Querqueville, action « Améliorer l'isolation des bâtiments communaux ».
- 6) dans le contexte de la Ville de Tourlaville, actions « Isolation du bâti existant et amélioration des modes de chauffage », « Optimisation des consommations énergétiques des bâtiments futurs », « Gestion des bâtiments du patrimoine collectif ».

<b>2. GOUVERNANCE DE L'ACTION</b>
-----------------------------------

<b>Maitre d'ouvrage :</b> Pôle technique	<b>Directions associées :</b> Environnement et de la transition énergétique
<b>Partenaires logistiques et / ou financiers :</b> ADEME, Région, Caisse des dépôts et de consignation, Obligés énergétiques	

<b>3. PROGRAMMATION DE L'ACTION</b>
-------------------------------------

<b>Étapes nécessaires à la réalisation de l'action</b>	<b>Echéancier</b>
Faire un inventaire du bâti, un état des lieux des systèmes de chauffage et réaliser une fiche technique par bâtiment (diagnostic de performance énergétique, thermographie des façades,...)	
Réaliser des diagnostics énergétiques sur les bâtiments fortement consommateurs	
Suivre les diagnostics réalisés avec une base de données des sites, incluant les préconisations, l'évaluation des actions engagées en termes d'économies d'énergie et de production énergétique	Action continue
Déployer le programme d'investissements récurrents sur le patrimoine de la ville (isolation, régulation, éclairage des locaux, ventilation et traitement d'air...).	
Cotec Action 1 - Réaliser un plan de gestion patrimoniale (SDI) incluant la qualité de l'air dans les écoles	
TEPCV Internalisation de l'approche « bâtiment à énergie positive » dans les nouveaux programmes	
TEPCV Poursuivre la mobilisation des CEE et les flécher sur des actions d'efficacité énergétique	
Mettre en œuvre un schéma directeur d'aménagement lumière	

<b>4. ELEMENTS FINANCIERS DE MISE EN ŒUVRE</b>
--

<b>Coût global de l'action :</b>
<b>Contribution de Cherbourg-en Cotentin :</b>
<b>Contribution respective des partenaires financiers</b>

<b>5. EVALUATION DE L'ACTION (synthèses des indicateurs de l'ensemble des Agendas 21)</b>
---

<b>Indicateur de contexte :</b> Consommation d'énergie et émissions de gaz à effet de serre de la ville
<b>Indicateur de réalisation :</b> Nombre de bâtiments ou de sites ayant fait l'objet d'un diagnostic énergétique
<b>Indicateur de résultat :</b> Evolution des consommations d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre.
<b>Indicateur d'impact :</b> Evolution des consommations énergétiques de la ville

**ENGAGEMENT 10 - LA GESTION DURABLE DU PATRIMOINE**  
**Action n°34 : Poursuivre l'engagement de la ville dans la transition énergétique et le développement des énergies renouvelables**

**1. PRESENTATION DE L'ACTION**

**Description de l'action :**  
 Développer les énergies renouvelables pour atteindre les objectifs du code de l'énergie.  
**Objectif :**  
 Poursuivre l'engagement de la ville pour atteindre les objectifs du code de l'énergie.  
 Remplacer le parc ancien de chaudières.  
 Favoriser les filières locales des énergies.

**Inscription de l'action dans le contexte :**  
 La ville possède dans son parc de chaufferies 16 chaudières au fuel. Elle entend progressivement réaliser leur remplacement pour abandonner cette énergie fossile au profit de dispositifs favorisant la Biomasse, combinant des solutions mixtes ou solutions favorisant la réduction de la consommation d'énergies fossiles.  
 La ville d'Equeurdreville-Hainneville a réalisé des études préalables pour identifier des actions fortes en vue de développer des projets autour des énergies renouvelables. Ces études ont débouché sur des propositions que sont la réalisation d'une centrale photovoltaïque de 212 kwc sur la toiture du complexe Jean Jaurès, le déploiement d'un réseau de chaleur à partir d'une chaufferie au bois sur le centre ville et l'étude préalable pour une chaufferie bois sur le Centre Aquatique.  
 Rappel des constats :  
 1) dans le contexte de la ville d'Equeurdreville-Hainneville, action « Supprimer les énergies fossiles dans les dispositifs de production de chaleur », « Développer les énergies renouvelables », Etude de faisabilité d'une chaufferie bois sur le centre ville et le centre aquatique, études de faisabilités d'une unité de production photovoltaïque.

**2. GOUVERNANCE DE L'ACTION**

**Maître d'ouvrage :** Pôle technique | **Directions associées :** A définir  
**Partenaires logistiques et / ou financiers :** ADEME, FEDER, Conseil Régional, Conseil Général

**3. PROGRAMMATION DE L'ACTION**

<b>Etapes nécessaires à la réalisation de l'action</b>	<b>Echéancier</b>
Définition d'un programme sur 4 ans pour remplacer 25% du parc soit 4 chaudières.	
Réalisation des études techniques complémentaires pour finaliser les solutions site par site.	
Etude de faisabilité à réaliser pour chaufferie bois.	
Mise en place d'un programme de travaux de chauffe-eau solaire.	
Mettre en œuvre les préconisations de l'étude de récupération d'énergie sur les eaux usées.	
Rénover les sous-stations du réseau de chaleur des Provinces.	

**4. ELEMENTS FINANCIERS DE MISE EN ŒUVRE**

**Coût global de l'action :**  
**Contribution de Cherbourg-en Cotentin :**  
**Contribution respective des partenaires financiers**

**5. EVALUATION DE L'ACTION**

**Indicateur de contexte :** Nombre d'installation d'EnR sur le parc.  
**Indicateur de réalisation :** A définir  
**Indicateur de résultat :** A définir  
**Indicateur d'impact :** Bilan GES et EnR de la ville

<b>ENGAGEMENT 10 - LA GESTION DURABLE DU PATRIMOINE</b>
<b>Action n°35 : Poursuivre l'engagement de la ville dans la transition énergétique et rendre le parc de véhicule moins consommateur et moins polluant</b>

<b>1. PRESENTATION DE L'ACTION</b>
<b>Description de l'action :</b> Améliorer le parc de véhicules pour réduire la pollution de l'air, les émissions de GES et les consommations.
<b>Objectif :</b> Poursuivre l'engagement de la ville pour atteindre les objectifs du code de l'énergie. Supprimer les véhicules diesel du parc. Remplacer les véhicules légers essences par des véhicules GPL. Acquérir progressivement des véhicules avec de nouvelles motorisations.
<b>Inscription de l'action dans le contexte :</b> Rappel des constats : La Ville de Tourlaville possède un parc de véhicules important (18 véhicules particuliers, 34 véhicules utilitaires) ainsi que des véhicules spécifiques comme des tractopelles, kubota. Il existe un véritable levier d'action de l'empreinte environnementale dans ce domaine pour la Ville. C'est pourquoi la collectivité souhaite mettre en place un plan d'achat de véhicules moins polluants. dans le contexte de la Ville de Tourlaville, action « Gestion du parc de véhicules » : Rappel des constats issus du diagnostic : Certains véhicules de la Ville ont été changés en prenant en compte les critères de développement durable (véhicule au GPL par ex) mais il subsiste des véhicules âgés et très gourmands en carburants.

<b>2. GOUVERNANCE DE L'ACTION</b>	
<b>Maître d'ouvrage :</b> Pôle technique	<b>Directions associées :</b> A définir
<b>Partenaires logistiques et / ou financiers :</b>	

<b>3. PROGRAMMATION DE L'ACTION</b>	
<b>Étapes nécessaires à la réalisation de l'action</b>	<b>Echéancier</b>
Réaliser un état des lieux du parc de véhicules (utilisation du logiciel ASTEC)	
Réaliser un plan d'achat de véhicules moins polluants à l'issue du diagnostic	
AP TEPCV Acquisition de véhicules légers électriques ou hybrides	
AP TEPCV Acquisition d'autres véhicules électriques ou hybrides	

<b>4. ELEMENTS FINANCIERS DE MISE EN ŒUVRE</b>
<b>Coût global de l'action :</b>
<b>Contribution de Cherbourg-en Cotentin :</b>
<b>Contribution respective des partenaires financiers</b>

<b>5. EVALUATION DE L'ACTION (synthèses des indicateurs de l'ensemble des Agendas 21)</b>
<b>Indicateur de contexte :</b> A définir Etat du parc
<b>Indicateur de réalisation :</b> A définir
<b>Indicateur de résultat :</b> A définir
<b>Indicateur d'impact :</b> A définir

<b>ENGAGEMENT 10 - LA GESTION DURABLE DU PATRIMOINE</b>
<b>Action n°36 : Poursuivre la gestion de l'espace public de manière responsable</b>

<b>1. PRESENTATION DE L'ACTION</b>
------------------------------------

**Description de l'action :** Mettre en place un plan d'entretien des espaces publics communautaires respectant la diversité biologique, limitant la dissémination des substances chimiques dans l'environnement., préservant la santé des agents en lien avec le Plan local santé environnement.  
Mettre en place une gestion raisonnée des espaces extérieurs.  
**Objectif :** Préserver la diversité biologique sur le territoire communautaire et la santé du personnel de la ville.  
Favoriser le développement de la flore et de la faune, réduire l'utilisation des produits chimiques, limiter la consommation d'eau, privilégier la lutte intégrée.

**Inscription de l'action dans le contexte :**  
Rappel des constats :  
1) le contexte de la Communauté urbaine, action « Réduire l'utilisation de produits phytosanitaires dans l'entretien des espaces verts et de l'accotement des routes » : Rappel des constats du diagnostic : Une agglomération très urbaine  
2) dans le contexte d'Equedreville-Hainneville, action « Développer une gestion raisonnée de l'entretien des espaces extérieurs »  
Inscription de l'action dans le contexte de la ville d'Equedreville-Hainneville : Politique de développement durable  
Rappel des propositions des Ateliers 21 : Problèmes de qualité des eaux et qualité de l'air

<b>2. GOUVERNANCE DE L'ACTION</b>
-----------------------------------

<b>Maître d'ouvrage :</b> Pôle qualité de vie	<b>Directions associées :</b> Espaces verts, Voirie
<b>Partenaires logistiques et / ou financiers :</b>	

<b>3. PROGRAMMATION DE L'ACTION</b>
-------------------------------------

<b>Etapes nécessaires à la réalisation de l'action</b>	<b>Echéancier</b>
Etablir un diagnostic quantitatif initial et cartographique sur des sites représentatifs de la ville.	
Identifier les pratiques culturelles de leur impact et de leurs coûts.	
Réaliser un inventaire de l'ensemble des produits utilisés pour l'entretien de ces espaces et d'une liste de produits ou de technologies de substitution sans danger pour l'environnement	
Organiser un travail collectif sur le territoire, visant à utiliser les meilleures techniques et pratiques disponibles pour la gestion des espaces publics.	
Définir des objectifs d'évolution vers une gestion raisonnée, recherche des matériels et solutions culturelles adaptées, calendrier, phasages possibles.	
Mettre en œuvre la gestion raisonnée sur les sites retenus en expérimentation.	
Former le personnel, mise en place d'un programme de formation.	

<b>4. ELEMENTS FINANCIERS DE MISE EN ŒUVRE</b>
--

<b>Coût global de l'action :</b>
<b>Contribution de Cherbourg-en Cotentin :</b>
<b>Contribution respective des partenaires financiers</b>

<b>5. EVALUATION DE L'ACTION</b>
----------------------------------

<b>Indicateur de contexte :</b> Méthodes culturelles et consommations actuelles de produits phytosanitaires
<b>Indicateur de réalisation :</b>
<b>Indicateur de résultat :</b> Modification des pratiques d'entretien
<b>Indicateur d'impact :</b> Réduction des consommations de produits phytosanitaires sur la période

## **11 La commande publique responsable**

Projet Agenda 21

<b>ENGAGEMENT 11 - LA COMMANDE PUBLIQUE RESPONSABLE</b>	
<b>Action n°37 : Poursuivre la mise en place d'une politique d'achats publics responsables</b>	
<b>1. PRESENTATION DE L'ACTION</b>	
<p><b>Description de l'action :</b> Intégrer le développement durable lors de la préparation des dossiers de consultation des entreprises par les services.</p> <p><b>Objectif :</b> Augmenter et diversifier l'apport en denrées, frais, locaux, de saison AB, équitables ... Soutenir les filières locales Permettre aux agents de restauration collective d'intégrer des denrées d'origines certifiées à moyens constants. Etudier la possibilité d'élargir la prise en compte du volet social à d'autres types de marchés : réflexion sur l'éventuelle mise en place de « marchés réservés » afin de confier certains marchés à des ateliers protégés, notamment pour l'achat de fournitures basiques (produits d'entretien et fournitures de bureau) Etudier la possibilité de promouvoir les circuits courts pour les produits de l'agriculture en application de l'article 53 du code des marchés publics. Réfléchir à la rédaction de marchés pour les fournitures de denrées alimentaires, marchés prenant en compte les volets sociaux et environnementaux du développement durable et la promotion des produits locaux Réfléchir à la définition de critères vérifiables et quantifiables permettant de renforcer la prise en compte du volet environnemental dans les marchés de la collectivité Etudier la possibilité de systématiser l'utilisation du développement durable en tant que critère de choix ou comme sous critère de la valeur technique Intégrer des clauses spécifiques dans les cahiers des charges et définir des critères de sélections adaptés pour renforcer la politique d'achat responsable.</p>	
<p><b>Inscription de l'action dans le contexte :</b> Rappel des constats : Par les montants qu'elle dépense chaque année dans l'achat de produits ou de services, la ville dispose d'un véritable levier pour faire évoluer ses partenaires et prestataires vers une prise en compte accrue du développement durable. La ville compte se servir de cet outil pour diffuser les pratiques de développement durable le plus largement possible. 1) dans le contexte de la Communauté urbaine, action « Mettre en place une commande publique éco-responsable » : 2) dans le contexte de la ville de Cherbourg-Octeville, actions « Proposer de nouveaux modes durables de restauration scolaire », « Favoriser la prise en compte du développement durable dans nos achats ». 3) dans le contexte de la ville d'Equeurdreville-Hainneville, actions « Définir une politique d'achats responsables », « Insérer des clauses environnementales et sociales dans certains marchés ». 4) dans le contexte de la Ville de Tourlaville, actions « Utilisation et gestion de produits d'entretien moins nocifs » : « Mise en place d'une politique d'achats responsables dans les achats publics », « L'alimentation au sein de la collectivité ».</p>	
<b>2. GOUVERNANCE DE L'ACTION</b>	
<b>Maître d'ouvrage :</b> Direction de la commande publique	<b>Directions associées :</b> Groupe marché et toutes les directions
<b>Partenaires logistiques et / ou financiers :</b> A définir, Regal, ADEME, Région	
<b>3. PROGRAMMATION DE L'ACTION</b>	
<b>Etapes nécessaires à la réalisation de l'action</b>	<b>Echéancier</b>
Mettre en place une démarche d'achats publics durables portée par les services	
Définir les besoins et cibler les marchés concernés.	
Répertorier les produits utilisés et les besoins qui y sont associés.	
Intégrer dans les marchés publics des critères ou des clauses environnementales et sociales.	
Sensibiliser et former les agents.	
Réactiver les clauses sociales dans la commande publique de la ville.	
<b>4. ELEMENTS FINANCIERS DE MISE EN ŒUVRE</b>	
<b>Coût global de l'action :</b>	
<b>Contribution de Cherbourg-en Cotentin :</b>	
<b>Contribution respective des partenaires financiers</b>	
<b>5. EVALUATION DE L'ACTION</b>	
<b>Indicateur de contexte :</b> Part des marchés intégrant des critères et des clauses environnementales.	
<b>Indicateur de réalisation :</b> Nombre de marchés concernés par l'intégration de critères et de clauses environnementales.	
<b>Indicateur de résultat :</b> Evolution de la part des marchés intégrant des critères et des clauses environnementales.	
<b>Indicateur d'impact :</b> Part des dépenses de la ville couvertes par la commande publique éco-responsable.	



## **12 La certification, l'évaluation et l'amélioration continue**

Projet Agenda 21

<b>ENGAGEMENT 12 - LA CERTIFICATION, L'EVALUATION ET L'AMELIORATION CONTINUE</b>
<b>Action n°38 : Evaluer et certifier l'action publique</b>

<b>1. PRESENTATION DE L'ACTION</b>
<p><b>Description de l'action :</b> Mettre en place une évaluation de l'action de la ville et certifier son action avec les systèmes de management appropriés.</p> <p><b>Objectif :</b> Mesurer et évaluer l'efficacité de l'action de la ville. Améliorer la qualité des services auprès des administrés</p> <p><b>Inscription de l'action dans le contexte :</b> Rappel des constats : La circulaire du 13 juillet 2006 relative au cadre de référence national du Ministère de l'écologie et du développement durable précise les modalités d'élaboration et de mise en œuvre des démarches de développement durable. Les cinq éléments déterminants pour conduire un Agenda 21 sont : la participation des acteurs, l'organisation du pilotage, la transversalité, l'évaluation, la stratégie d'amélioration continue.</p> <p>Rappel des constats : 1) dans le contexte de la Communauté urbaine, actions « Réaliser un bilan carbone du patrimoine de la Communauté Urbaine », « Publier le rapport annuel sur les consommations, productions d'énergie et émissions de gaz à effet de serre associées », « Développer les démarches de management dans les directions appropriées (9 000, 14 000, 19 000 ou intégrées) ». La Communauté urbaine a engagé des opérations de certifications environnementales de ses activités (ISO 14 001 et ISO 9 001) ou de projets (Haute qualité environnementale). La Communauté urbaine souhaite aller plus loin et engager des démarches de management dans les directions appropriées (9 000, 14 000, 19 000 ou intégrées).</p> <p>2) dans le contexte de la Ville de Cherbourg-Octeville, actions « Viser l'obtention d'une certification environnementale », « Obtenir un label/une certification environnemental(e) pour la direction de l'embellissement », Choisir la certification environnementale la plus adaptée aux objectifs du port de plaisance (ISO 14001, Ports propres, GEP...) et mettre en œuvre la démarche de certification. La certification « Qualiville » doit permettre de s'engager dans une démarche de progrès et d'amélioration des services à la population tout en recentrant les motivations des agents sur un projet commun.</p> <p>3) dans le contexte de la Ville de Tourlaville, action « Certification Qualiville ».</p> <p>Actions inscrite au programme « Territoire à énergie positive pour la croissance verte » : Certifier les politiques publiques.</p>

<b>2. GOUVERNANCE DE L'ACTION</b>
<p><b>Maitre d'ouvrage :</b> Direction de l'administration générale</p> <p><b>Directions associées :</b> Toutes les directions</p> <p><b>Partenaires logistiques et / ou financiers :</b> A définir</p>

<b>3. PROGRAMMATION DE L'ACTION</b>																				
<table border="1"> <thead> <tr> <th><b>Étapes nécessaires à la réalisation de l'action</b></th> <th><b>Echéancier</b></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Organiser avec le contrôle de gestion, une évaluation des politiques publiques au regard du développement durable</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Identification des activités potentiellement concernées par une démarche de certification.</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Réaliser le bilan carbone patrimoine et services</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Réaliser le bilan des consommations des sources fixes et des sources mobiles, la production d'énergies renouvelables du patrimoine, les gaz à effet de serre.</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Certifier les espaces publics en démarche ISO 14 001.</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Engagement de la démarche Qualiville</td> <td></td> </tr> <tr> <td>AP TEPCV Mettre en place la certification Citergie</td> <td></td> </tr> <tr> <td>AP TEPCV Etudier le processus de labellisation des opérations de construction et d'aménagement</td> <td></td> </tr> <tr> <td>AP TEPCV Publier les résultats dans le rapport sur la situation en matière de développement durable</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	<b>Étapes nécessaires à la réalisation de l'action</b>	<b>Echéancier</b>	Organiser avec le contrôle de gestion, une évaluation des politiques publiques au regard du développement durable		Identification des activités potentiellement concernées par une démarche de certification.		Réaliser le bilan carbone patrimoine et services		Réaliser le bilan des consommations des sources fixes et des sources mobiles, la production d'énergies renouvelables du patrimoine, les gaz à effet de serre.		Certifier les espaces publics en démarche ISO 14 001.		Engagement de la démarche Qualiville		AP TEPCV Mettre en place la certification Citergie		AP TEPCV Etudier le processus de labellisation des opérations de construction et d'aménagement		AP TEPCV Publier les résultats dans le rapport sur la situation en matière de développement durable	
<b>Étapes nécessaires à la réalisation de l'action</b>	<b>Echéancier</b>																			
Organiser avec le contrôle de gestion, une évaluation des politiques publiques au regard du développement durable																				
Identification des activités potentiellement concernées par une démarche de certification.																				
Réaliser le bilan carbone patrimoine et services																				
Réaliser le bilan des consommations des sources fixes et des sources mobiles, la production d'énergies renouvelables du patrimoine, les gaz à effet de serre.																				
Certifier les espaces publics en démarche ISO 14 001.																				
Engagement de la démarche Qualiville																				
AP TEPCV Mettre en place la certification Citergie																				
AP TEPCV Etudier le processus de labellisation des opérations de construction et d'aménagement																				
AP TEPCV Publier les résultats dans le rapport sur la situation en matière de développement durable																				

<b>4. ELEMENTS FINANCIERS DE MISE EN ŒUVRE</b>
<b>Coût global de l'action :</b>
<b>Contribution de Cherbourg-en Cotentin :</b>
<b>Contribution respective des partenaires financiers</b>

<b>5. EVALUATION DE L'ACTION</b>
<b>Indicateur de contexte :</b> Nombre d'activités certifiées ou écolabellisées
<b>Indicateur de réalisation :</b> Nombre de démarches de certification mises en œuvre
<b>Indicateur de résultat :</b> Evolution du nombre d'activités certifiées ou écolabellisées
<b>Indicateur d'impact :</b> Part des dépenses d'activités bénéficiant d'une certification

## Annexe : Les 17 ODD de l'ONU

Extrait du Rapport sur la mise en œuvre des objectifs de développement durable présenté à l'occasion de la revue nationale volontaire de la France au forum politique de haut niveau sur le développement durable (juillet 2016, New York)

Objectif de développement durable	Thème	Orientations
ODD 1 PAS DE PAUVRETE	éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde	Lutter contre la pauvreté sous toutes ses formes et contre la précarisation des enfants de moins de 18 ans Réduire la proportion de travailleurs pauvres, notamment quand il s'agit de femmes élevant seules leurs enfants Assurer l'accès des personnes vulnérables aux services de base Promouvoir et encourager à l'international l'approche par les droits pour lutter efficacement contre la pauvreté
ODD 2 FAIM « ZERO »	éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable	Assurer une alimentation saine et en quantité suffisante pour tous et lutter contre toute forme de malnutrition Renforcer les pratiques agricoles productives préservant les écosystèmes et renforçant les capacités d'adaptation aux changements climatiques Maintenir une diversité génétique des espèces, et assurer le partage des bénéfices de leur exploitation Assurer le bon fonctionnement des marchés de denrée alimentaires pour limiter les fluctuations des prix Renforcer agriculture familiale dans ses dimensions environnementales et économiques, en tant que vecteur de lutte contre la malnutrition
ODD 3 BONNE SANTE ET BIEN-ETRE	permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge	Maintenir une espérance de vie et un bien-être élevés par une santé optimale Assurer une couverture santé pour tous et un accès aux soins simplifié Lutter contre les inégalités face aux risques pour la santé liés à l'environnement œuvrer à l'éradication des grandes pandémies (sida, tuberculose, paludisme) Permettre un accès universel et équitable aux soins et aux services de santé
ODD 4 EDUCATION DE QUALITE	assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie	Faciliter l'accès de tous à un coût abordable aux études supérieures, formations techniques et professionnelles Éliminer les disparités entre les sexes dans le domaine de l'éducation et assurer l'accès à l'éducation des plus vulnérables Généraliser l'éducation au développement durable Assurer en France et à l'international un cycle complet d'éducation pour toutes les filles et tous les garçons (petite enfance, primaire, secondaire) Renforcer à l'international la qualité des systèmes éducatifs et de l'enseignement
ODD 5 EGALITE ENTRE LES SEXES	parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles	Lutter contre toutes les formes de discrimination Lutter contre toutes les formes de violence faites aux femmes et aux filles et garantir leurs libertés et leurs droits Renforcer le partage des responsabilités domestiques entre les hommes et les femmes Assurer l'accès des femmes à tous les domaines d'activité, garantir une égalité de salaire à travail égal et faciliter l'accès aux postes de direction Favoriser à l'international l'autonomisation économique, politique et sociale des femmes, notamment en assurant leur accès aux droits et à la santé sexuels et reproductifs
ODD 6 EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT	garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau	Encourager des pratiques de consommation responsable de l'eau et assurer un accès équitable Protéger les captages en favorisant les pratiques agro-écologiques Mieux évaluer les risques liés à la présence de micropolluants, notamment de perturbateurs endocriniens, et de nanomatériaux dans l'eau Anticiper les impacts du changement climatique sur la ressource en eau Améliorer l'accès à l'eau potable et à l'assainissement dans les pays en développement Promouvoir à l'international la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE)
ODD 7 ENERGIE PROPRE ET D'UN COUT ABORDABLE	garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes à un coût abordable	Augmenter la part d'énergie renouvelable grâce à un cadre incitatif et financier stable. Lutter contre la précarité énergétique et veiller à une gestion responsable de l'énergie, par une consommation sobre et une production dont les ressources sont gérées durablement. Définir un cadre d'action cohérent (offre et demande) pour la transition énergétique Développer l'accès de tous à des services énergétiques performants, dans le cadre de la transition énergétique et particulièrement dans les zones non interconnectées Promouvoir les énergies renouvelables et les solutions intelligentes adaptées aux différentes situations géographiques
ODD 8 TRAVAIL DECENT ET CROISSANCE ECONOMIQUE	promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous	Favoriser la croissance en facilitant les démarches administratives des acteurs économiques Soutenir par des mesures d'aide et d'accompagnement les acteurs économiques (entreprises ou entrepreneurs) qui créent des emplois Soutenir les domaines d'activités à fort potentiel d'emploi Renforcer l'économie verte qui permet la production des biens et services environnementaux Accompagner les pays en développement dans leur politique d'insertion et de formation professionnelle
ODD 9 INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE	bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation	Assurer la modernisation et la durabilité des infrastructures Renforcer la performance environnementale des industries Encourager l'innovation et soutenir les investissements en Recherche & Développement Inciter l'orientation des investissements vers des projets bas-carbone en France et à l'international Soutenir à l'international le développement d'infrastructures durables et résilientes intégrant les risques naturels et liés au changement climatique

ODD 10 INEGALITES REDUITES	réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre	Lutter contre toutes les formes de discrimination en France et à l'International Assurer l'égalité des chances et réduire les inégalités, notamment grâce à la protection sociale Améliorer l'accueil et l'intégration des étrangers régulièrement admis au séjour Renforcer la réglementation et la surveillance des institutions et marchés financiers mondiaux Aborder la transition économique et écologique sous l'angle de la solidarité
ODD 11 VILLES ET COMMUNAUTES DURABLES	faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, surs, résilients et durables	Assurer pour tous un accès au logement et aux services et renforcer la mixité sociale des villes Instaurer une gouvernance partagée pour une construction collective de la ville Renforcer la durabilité des villes et préserver le patrimoine architectural Favoriser la résilience des villes, en développant la prévention des risques Favoriser l'émergence d'innovations et développer les « villes intelligentes » (Smart cities) Favoriser à l'international un développement urbain inclusif, sain, résilient
ODD 12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES	établir des modes de consommation et de production durables	Améliorer l'application du triptyque « éviter, réduire, compenser » pour réduire les déchets et optimiser leur gestion Développer une économie circulaire, promouvoir une culture de la sobriété et favoriser les circuits courts Renforcer la production et la consommation responsables Renforcer la consommation responsable en multipliant les informations relatives aux produits et en sensibilisant les citoyens Encourager à l'international les initiatives d'appui à l'entrepreneuriat social et à la mise en place de programmes d'économie solidaire par les entreprises
ODD 13 MESURES RELATIVES A LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES	prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions	Contenir le réchauffement climatique bien en dessous de 2°C voire 1,5°C en développant des stratégies d'émissions de court et long terme réduisant drastiquement les émissions de gaz à effet de serre. Intégrer l'adaptation au changement climatique dans l'action publique et anticiper les risques (prévention) Renforcer les efforts d'efficacité énergétique et la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique, et renforcer les puits de carbone. Investir dans la coopération internationale, la recherche et diffuser l'information pour mobiliser les acteurs Accompagner les pays en développement dans leur transition vers des économies bas-carbone
ODD 14 VIE AQUATIQUE	conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable	Lutter en France et à l'international contre la pollution marine de tous types, Protéger la biodiversité marine, encourager à l'international la protection de la biodiversité en haute mer et lutter contre les espèces invasives Assurer une pêche durable et un partage équitable des ressources économiques, lutter contre la surpêche Concilier les usages de l'océan et des milieux littoraux Limiter les impacts du changement climatique sur les océans, dont l'acidification
ODD 15 VIE TERRESTRE	préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité	Préserver les écosystèmes terrestres et d'eau douce Protéger la biodiversité, lutter contre le trafic d'espèces protégées et lutter contre les espèces invasives Lutter contre l'artificialisation des sols et la dégradation des sols et du milieu naturel Partager les bénéfices tirés des ressources génétiques de la nature Renforcer le lien entre développement économique et protection de la biodiversité Promouvoir à l'international la gestion durable des terres et des écosystèmes à travers une approche territoire
ODD 16 PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES	promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces	Assurer un Etat de droit garantissant le respect des libertés fondamentales et l'accès à l'information Développer la participation citoyenne et assurer des institutions et des administrations exemplaires Lutter contre toutes les formes de violence et assurer une justice efficace Lutter contre toute forme de criminalité organisée et contre les flux illicites Poursuivre l'engagement en faveur de l'abolition universelle de la peine de mort Lutter sur le plan international contre la traite des êtres humains
ODD 17 PARTENARIATS POUR LA REALISATION DES OBJECTIFS	renforcer les moyens de mettre en œuvre le partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser	Mobiliser davantage de financements pour le développement durable: améliorer la mobilisation des ressources domestiques, augmenter l'aide internationale, et aider à la mise en place d'un système de promotion de l'investissement dans les pays les moins avancés Aider au maintien de niveaux de dette soutenables à long terme Renforcer l'accès et la diffusion des technologies à travers le mécanisme de facilitation des technologies Soutenir les initiatives de renforcement de capacités dans les pays en développement Promouvoir la révolution des données pour le suivi de la mise en œuvre de l'Agenda 2030